



STRATEGIE NATIONALE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

2018

2027

(SNCT)



STRATEGIE NATIONALE DE LA CULTURE ET DU TOURISME (SNCT)

2018-2027

Juin 2018

.....
CABINET

ARRETE N° 2018-²³⁵ /MCAT/CAB
portant adoption de la Stratégie Nationale de
la Culture et du Tourisme (SNCT) et de son
Plan d'actions triennal 2018-2020

LE MINISTRE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organigramme-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Vu le décret n° 2018-0397/PRES /PM /MCAT /MSL /MINEFID /MCRP /MESRSI /MENA /MJFIP du 09 mai 2018 portant adoption de la Politique sectorielle Culture, Tourisme, Sports et Loisirs ;

Sur proposition du Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ;

ARRETE :

Article 1 : Sont adoptés la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) 2018-2027 et son Plan d'actions triennal 2018-2020 dont les documents sont joints au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme et les Responsables respectifs des programmes Pilotage, Culture et Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 11 AOUT 2018



Abdoul Karim SANGO
Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- CAB/MCAT ;
- SG/MCAT ;
- Toutes Direction/MCAT ;
- Tous EPE/MCAT ;
- Toutes structures de missions/MCAT ;
- DGEP/MINEFID ;
- Archives.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
GLOSSAIRE	70
AVANT-PROPOS	6
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	8
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION/MISSIONS	10
I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	11
I.2. MISSION DU DEPARTEMENT EN CHARGE DE LA CULTURE ET DU TOURISME	14
II. DIAGNOSTIC DE LA CULTURE ET DU TOURISME	15
II.1. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA CULTURE ET DU TOURISME	16
II.2. ANALYSE DU MARCHÉ	24
II.3. CADRES INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUE	25
II.4. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATIONS	26
II.5. RESSOURCES FINANCIÈRES.....	27
II.6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFRASTRUCTURELLES.....	28
II.7. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ANTERIEURES.....	28
II.8. FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES (FFOM)	30
II.9. LES DÉFIS MAJEURS	32
III. ELÉMENTS DE LA STRATÉGIE	34
III.1. FONDEMENTS.....	35
III.2. VISION	38
III.3. PRINCIPES DIRECTEURS	39
III.4. OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS	40
III.5. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION	50
III.6. MÉCANISME DE FINANCEMENT	54
III.7. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES.....	55
ANNEXES	71

AVANT-PROPOS

La culture et le tourisme, dont le rôle primordial est incontestablement reconnu dans le processus de développement, doivent maintenant amorcer les chantiers d'une restructuration efficace. Cette réhabilitation ou ce repositionnement dans le développement, fait écho évidemment aux multiples engagements nationaux et internationaux relatifs aux domaines culturel et touristique.

Le Burkina Faso, Etat partie dans plusieurs conventions, s'est engagé depuis maintenant plusieurs années pour la prise en compte de la culture et du tourisme dans les politiques publiques. Ces fondamentaux explicitent la contribution des biens et services de la culture et du tourisme sous forme d'engagements politiques. Un constat rapide nous permet de voir les effets et de mesurer l'impact de ces documents de référence sur les prises de décisions.

Notre nouveau référentiel intitulé Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) est très ambitieux et c'est ce qui fait l'importance de ce document actualisé en matière de politiques culturelle et touristique. Il rassemble, analyse et planifie les informations et les activités qui entrent en ligne de compte dans l'atteinte des principaux objectifs que nous nous sommes fixés. C'est un document qui vient à point nommé pour encadrer les multiples actions de notre département et soutenir, garantir et maximiser l'impact de la mise en œuvre des projets et programmes du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT).

La SNCT contient un diagnostic approfondi de la culture et du tourisme du Burkina Faso et repose sur des fondements internationaux et sous-régionaux tels que l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les directives de l'UEMOA. Elle renferme également des objectifs, axes stratégiques et actions fortes en vue de créer une dynamique de développement culturel et touristique assortie de propositions pertinentes de mécanisme de financement.

Je remercie vivement les acteurs, les professionnels de la culture et du tourisme ainsi que les consultants mobilisés par l'Union Européenne pour la finalisation du processus de relecture de ce document. Ce référentiel apporte des arguments qui incitent à placer le patrimoine culturel et touristique au cœur du développement de notre Nation. Il évoque également les raisons qui incitent à placer la diversité et la richesse de notre patrimoine culturel et naturel au cœur de tous les efforts de construction du Burkina Faso. Avec le soutien de tous les partenaires, mon département à l'intention de suivre rigoureusement la mise en œuvre et l'évaluation régulière de ce référentiel.

De nouveaux discours et de nouvelles approches sont nécessaires pour conduire les programmes et les projets culturels. Ils doivent s'accompagner d'engagements vers des changements institutionnels et structurels à tous les niveaux : collectivités territoriales, secteurs privés, autorités religieuses et coutumières...Pour cela, la planification, la collecte et l'analyse des données doivent être fiables, de même

que le suivi et l'évaluation. Ces approches doivent aussi pouvoir s'appuyer sur des processus d'élaboration d'activités informées, participatives et transparentes. Cela va nécessiter le renforcement plus intégré des capacités, notamment par une plus grande coopération avec les communautés de base. Ce document doit marquer le début de tous ces efforts nationaux en matière de culture et de tourisme et je reste convaincue qu'ensemble nous appliquerons les moindres tâches qui découleront de cette planification. L'heure d'agir est venue. A bientôt pour le bilan...

Abdoul Karim SANGO

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BBDA	: Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur
BNB	: Bibliothèque Nationale du Burkina
CASEM	: Conseil d'Administration des Secteurs Ministériels
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CELPAC	: Centres de Lecture et d'Animation Publique
CENALAC	: Centre National de Lecture et d'Animation Culturelle
CENASA	: Centre National des Arts, du Spectacle et de l'Audiovisuel
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DCAJ	: Direction de la Coopération et des Affaires Juridiques
DCPM	: Direction de la communication et de la presse ministérielle
DDIT	: Direction du Développement de l'Industrie Touristique
DFRC	: Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques
DGA	: Direction Générale des Arts
DGCA	: Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGFR	: Direction Générale de la Formation et de la Recherche
DGLLP	: Direction Générale du Livre et de la Lecture Publique
DGMN	: Direction Générale du Musée National
DGPC	: Direction Générale du Patrimoine Culturel
DGVAT	: Direction Générale de la Valorisation et de l'Aménagement Touristique
DMP	: Direction des Marchés Publics
DPICC	: Direction de la Promotion des Industries Culturelles et Créatives
DRH	: Direction des Ressources Humaines
ENP	: Etude Nationale Prospective
ETH	: Etablissement Touristique d'Hébergement
FESPACO	: Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FDCT	: Fonds de Développement Culturel et Touristique
JCFA	: Journées Cinématographiques de la Femme Africaine de l'image
MCAT	: Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
OBSTOUR	: Observatoire National du Tourisme
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
PA	: Plan d'Actions

PAA	: Programme d'Activités Annuelles
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit National Brut
PNC	: Politique Nationale de la Culture
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNT	: Politique Nationale du Tourisme
PPM	: Plan de Passation des Marchés publics
PPP	: Partenariat Public-Privé
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SG	: Secrétariat Général
SNC	: Semaine Nationale de la Culture
SNCT	: Stratégie nationale de la culture et du tourisme
SNADDT	: Schéma National de l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
THV	: Trésors Humains Vivants
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UA	: Union Africaine
WTTC	: World Travel and Tourism Council

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION/MISSIONS

I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I.1.1. Contexte international

La Convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles engage les États à adopter des politiques et des mesures appropriées pour protéger leurs expressions culturelles porteuses de leurs identités afin de renforcer l'économie de la culture et d'accroître les échanges culturels internationaux.

De nos jours, l'économie de nombreux pays en développement repose sur le tourisme, intégrant comme premier produit d'exportation, les produits culturels.

Ainsi, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) tout en appréciant le dynamisme du tourisme mondial et en encourageant les États à le prendre en compte dans leurs politiques et plans nationaux de développement, a pris des mesures de régulation en adoptant lors de son Assemblée générale en 1999, le Code mondial d'éthique du tourisme.

A ces deux instruments de régulation, s'ajoutent l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui vise à améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes dans toutes leurs dimensions, y compris culturelle et touristique.

Des statistiques produites respectivement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en 2017 (166 milliards de dollars US sur la période 2011-2014) et par l'UNESCO en 2013 (190,5 milliards de dollars américains) indiquent une augmentation du commerce mondial des biens et services touristiques et culturels.

Cette augmentation est due à l'importance accrue des savoirs et de l'information, le développement des techniques numériques et réseaux de communication audiovisuelle ainsi que l'émergence de classes moyennes qui expriment une demande croissante de biens et services culturels et touristiques porteurs d'identité.

Ainsi, les politiques publiques consacrées à la culture et au tourisme ont d'autant plus d'importance qu'elles doivent permettre à la société burkinabè, de relever le défi du développement économique et social et de construire une société pacifique, entreprenante et créative.

I.1.2. Contexte régional

L'Union Africaine a adopté en janvier 2015 l'Agenda 2063 intitulé « **L'Afrique que nous voulons** » qui constitue la vision et la feuille de route collectives de l'Afrique pour les cinquante prochaines années. La vision de l'Agenda 2063 est celle d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et

représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Elle se décline en sept (07) aspirations dont l'Aspiration 1, « une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable »¹ et 'Aspiration 5, « une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthiques partagées » sont spécifiquement dédiées à la culture et au tourisme.

La volonté politique de doter l'Afrique d'un cadre normatif pour son action culturelle s'est traduite par l'adoption de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine lors du Sommet de l'Union Africaine, en janvier 2006 et ratifiée par le Burkina Faso en mai 2016.

Par ailleurs, lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) tenue en novembre 2016 à Marrakech, il a été adopté la première Charte Africaine de Tourisme Durable et Responsable. Cette charte fixe les meilleures pratiques en matière de tourisme durable permettant de concilier croissance socioéconomique, préservation de l'environnement et respect de la diversité culturelle de chaque pays.

En outre, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) s'intéressent de plus en plus à la culture et au tourisme en raison de leur fort potentiel intégrateur et de croissance.

Ainsi, les politiques publiques et les mesures ont été orientées au niveau régional vers la création de marchés communs. Dans ce sens, la CEDEAO a adopté des mesures relatives aux industries culturelles et touristiques, à la libre circulation des personnes et des biens et au financement des initiatives culturelles et touristiques. Aussi, l'UEMOA a-t-elle adopté sa politique touristique le 17 mars 2009 et sa politique commune de développement culturel. Ces deux politiques publiques sont assorties de programmes d'opérationnalisation qui visent l'harmonisation des réglementations nationales, le développement du marché sous régional, la professionnalisation accrue des acteurs, la facilitation de l'accès des institutions et opérateurs culturels et touristiques aux financements.

Cependant, les problèmes sécuritaires et les troubles sociopolitiques persistent et contribuent à amoindrir l'attractivité du continent et à décourager certains investisseurs potentiels. En dépit de ces contraintes, le continent africain est sur une trajectoire ascendante et représente un espace qui demeure propice à une action culturelle et touristique forte et structurante.

I.1.3. Contexte national

Au Burkina Faso, la culture et le tourisme jouent un rôle important dans le développement.

¹ Union Africaine, **Agenda 2063, Premier plan décennal de mise en œuvre 2014-2023**, septembre 2015, p23

Au plan socio culturel, le Burkina Faso bénéficie de la coexistence pacifique de plusieurs formes d'organisations sociales et de plusieurs confessions religieuses, réparties sur l'ensemble du pays. La diversité culturelle qui en résulte s'accompagne de partage de valeurs fortes et de brassages divers qui enrichissent le tissu social².

Sur le plan administratif, le Burkina Faso est subdivisé en 13 régions, 45 provinces, 351 communes dont 49 communes urbaines, et compte 8228 villages (INSD, 2006)³. L'approfondissement du processus démocratique avec la responsabilisation des populations et la décentralisation effective offre des conditions favorables au développement de la culture et du tourisme.

Au plan économique, le secteur tertiaire contribuait au PIB à hauteur de 43% en 2009. Dominée par le secteur informel, l'activité économique fournit seulement 6,4% de l'emploi des domaines de la culture et du tourisme.

Le tourisme a contribué à 3,5% du (PIB) du Burkina Faso en 2015 selon une étude réalisée par le World Travel and Tourism Council (WTTC)⁴. Selon cette source, le total des emplois du secteur se chiffrait à 161 500 dont 71 000 emplois directs⁵. Les données statistiques de l'Observatoire National du Tourisme (OBSTOUR) estiment à 488 351 les arrivées touristiques dans les ETH en 2016. Les recettes touristiques pour la même période s'élèvent à 63 282 210 000 FCFA.

Le domaine culturel a, pour sa part, contribué à environ 3% du PIB en 2009 et généré 218 000 emplois représentant 2,8% des actifs occupés⁶. Il a rapporté en 2009 plus de 13 milliards F CFA de recettes au titre des exportations des biens et services culturels⁷.

Au plan des réflexions et orientations politiques, l'importance des domaines du tourisme et de la culture pour la contribution au développement du Burkina Faso a été soulignée dans le cadre de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 » qui démontre que le pays repose sur un socle « d'endo-culture » constitué par les valeurs traditionnelles et religieuses.

Dans le contexte actuel, la capacité de l'Etat à promouvoir le patrimoine culturel et touristique national, ainsi que le développement des savoirs et la créativité artistique sont limités par la modicité des ressources propres. Pourtant, des industries culturelles et touristiques fortes pourraient contribuer davantage à la transformation économique et sociale du pays, à condition de bénéficier d'un environnement adéquat.

² MCAAT, *Rapport d'Etude sur les valeurs culturelles de référence*, 2017

³ Institut National de Statistiques et de la Démographie du Burkina Faso (INSD), *Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*, 2006

⁴ World Tourism and Travel Council, *The economic impact of travel and tourism*, 2016

⁵ Idem

⁶ UNESCO, *Les indicateurs UNESCO de la culture pour le développement au Burkina Faso*, 2014

⁷ MCT, *Etude sur les impacts du secteur de la culture sur le développement économique et social du Burkina Faso*, 2012

Afin de disposer de politiques sectorielles stables résistant aux évolutions politiques et institutionnelles, le PNDES a défini des secteurs de planification dont celui de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs ; traduisant ainsi la transversalité et l'interdépendance de ces domaines.

Par ailleurs, en application de la directive n°06/2009-CM/UEMOA ⁸ entrée en vigueur au Burkina Faso le 1^{er} janvier 2017, chaque ministère est tenu d'élaborer et/ou de relire les documents de politique/stratégie ministériel selon l'approche programme.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'élaboration de la présente Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT).

I.2. MISSION DU DEPARTEMENT EN CHARGE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Les missions du ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme sont définies par le décret N°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017, portant attributions des membres du Gouvernement. Le département assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de culture et de Tourisme. **(Confère annexe 1 : Article 26 du décret N°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement)**

⁸Conseil des Ministres, *Directive n°06/2009-CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA, 2009*

II. DIAGNOSTIC DE LA CULTURE ET DU TOURISME

II.1. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA CULTURE ET DU TOURISME

La connaissance de l'état des lieux des domaines de la culture et du tourisme, est une condition indispensable à l'amélioration des performances projetées dans le cadre de la stratégie de développement de la culture et du tourisme.

II.1.1. Analyse socio-économique de la culture

Cette analyse décrit l'état des différentes filières du domaine culturel.

II.1.1.1. Le patrimoine culturel et touristique

Le patrimoine culturel et touristique regroupe l'ensemble des ressources culturelles et touristiques localisées au Burkina Faso et dont la valorisation contribue au développement des deux domaines.

Le patrimoine culturel et touristique comprend le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine naturel et le patrimoine mixte.

❖ Le patrimoine culturel matériel

Le patrimoine culturel matériel est en grande partie conservé par les familles, les communautés, dans les centres d'archives nationales, les institutions de recherches et les musées qui sont les lieux par excellence de leur conservation et promotion (**Confère Annexe 2, Tableau n°1 : Musées et objets de collection**).

Outre ces cadres de conservation, des lieux de mémoire tels que les mausolées ont été réalisés pour sauvegarder et pérenniser la mémoire de personnages emblématique ayant marqué l'histoire de leurs communautés. De 2001 à 2014, le nombre de mausolées, mémoriaux et nécropoles construits est passé de 1 à 8. (**Confère Annexe 3, Tableau n°2 : Mausolées du Burkina Faso et leur localisation**).

❖ Le patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine culturel immatériel est constitué des traditions, expressions orales, arts du spectacle, rituels, etc. pratiqués par la soixantaine de communautés ethnoculturelles vivant au Burkina Faso. A ce jour, le registre d'inventaire du patrimoine culturel immatériel comporte environ 1 308 éléments relevant de cinq domaines établis au Burkina Faso suivant la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Le Burkina Faso a inscrit en 2011 les pratiques et expressions culturelles liées au balafon des communautés sénoufo sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En outre, dans l'optique de préserver les savoir-faire en vue de leur transmission aux générations futures, l'Etat Burkinabè a entamé le processus de mise en œuvre du système des Trésors Humains Vivants (THV) ayant permis la proclamation en 2015 des 17 premiers THV dans les domaines des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel et aux arts du spectacle.

❖ **Le patrimoine naturel**

Le patrimoine naturel est constitué essentiellement de l'ensemble des monuments naturels, des formations géographiques, des sites naturels. La richesse de ce patrimoine naturel concerne l'offre cynégétique qui comprend une trentaine d'aires fauniques davantage concentrées à l'est du pays (**Confère Annexe 4, Tableau n°3 : Aires fauniques du Burkina Faso**).

❖ **Le patrimoine mixte**

Le patrimoine mixte est considéré comme étant l'œuvre conjuguée de l'homme et de la nature.

L'inventaire du patrimoine culturel au niveau national en 2016, a permis d'inscrire 1 026 biens culturels, naturels et mixtes au Registre d'inventaire. Deux biens, les Ruines de Loropéni (2009) et le Complexe des parcs du W (2017) sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

❖ **Le patrimoine touristique**

Le patrimoine touristique regroupe l'ensemble des ressources naturelles, culturelles et mixtes à vocation touristique. Dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur une opération d'inventaire réalisée entre 2012 et 2016 a abouti à l'identification de 1 080 sites et attraits touristiques répartis suivant l'organisation du territoire en quatre (04) zones touristiques. (**Confère Annexe 5, Tableau 4 : Récapitulatif du nombre de sites et attraits par zone et région touristique**).

En effet, la mise en valeur touristiques des différents types du patrimoine a permis de développer des offres touristiques spécifiques par zone : tourisme d'affaires au Centre, tourisme culturel à l'Ouest, tourisme cynégétique à l'Est et tourisme d'aventure et de raids au Sahel.

Malgré les avancées constatées dans le développement du patrimoine culturel et touristique, cette composante reste confrontée à de nombreuses difficultés telles que:

- les mutations sociales en cours entraînant la déstructuration de la cellule familiale, la rupture des chaînes de transmission avec la disparition des dépositaires de savoir-faire ;
- la faible implication des communautés aux initiatives en matière de développement culturel et touristique local et de protection du patrimoine culturel et touristique ;
- le trafic illicite, les fouilles clandestines et le pillage des sites causant la dégradation et la disparition de témoins matériels majeurs ;
- le très faible niveau d'aménagement des sites touristiques, la menace de destruction de certains sites occasionnée par certaines pratiques culturelles, l'extraction minière, et l'urbanisation ;

II.1.1.2. Le cinéma et l'audiovisuel

La filière « Art du cinéma, de l'audiovisuel et du numérique » apporte 14%⁹ de la contribution du domaine de la Culture au PIB, occupant ainsi la deuxième place en terme d'importance, après la filière « Art plastique, appliqué et artisanat d'art » (29%). Officiellement, plus d'une centaine de structures de production sont dûment constituées.

Le cinéma et l'audiovisuel contribuent au rayonnement régional et international du Burkina Faso. La diffusion de nombreux films et séries burkinabè sur les chaînes internationales (Confère **Annexe 6, Tableau n°5 : Liste des principales chaînes de diffusion de films et séries burkinabè**) ainsi que l'organisation d'événements comme le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO, les Journées Cinématographiques de la Femme Africaine de l'Image (JCFA) et le Festival Ciné Droit Libre ont permis de conforter son image de pays de cinéma.

En dépit des potentialités socioéconomiques qu'on lui reconnaît, et malgré l'accompagnement de l'Etat à travers la construction d'infrastructures, l'acquisition d'équipements, les appuis techniques et financiers à la chaîne de valeur, la filière cinéma et audiovisuelle au Burkina Faso traverse depuis des décennies une crise qui affecte ses différents maillons. Ce phénomène est accentué par la fermeture de nombreuses salles de cinéma ainsi que la raréfaction du financement due à l'arrêt de certaines aides publiques extérieures rendant précaire la production. Il l'est aussi par la faible capacité financière des sociétés de production, dont les possibilités de production et de commercialisation sont limitées.

II.1.1.3. Les arts de la scène

Au Burkina Faso, le théâtre et les arts apparentés (conte, humour, marionnettes), la danse traditionnelle et moderne, et la musique vivante connaissent une vitalité considérable et génère une économie populaire.

❖ *La musique*

La musique est l'une des plus importantes filières des industries culturelles et créatives au Burkina Faso de par le nombre d'acteurs qui y interviennent. Elle s'articule autour de deux composantes majeures que sont les prestations live sur scène et la musique enregistrée sur support phonographique ou numérique. En 2016, le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur BBDA comptait 2 636 auteurs compositeurs et 1 609 artistes Interprètes. Les musiciens en constituent la majorité.

Le marché du disque connaît une profonde mutation caractérisée par la dématérialisation des produits, la recrudescence de la piraterie des œuvres et la

⁹MCT, *Etude sur les impacts économiques de la culture sur le développement socio-économique du Burkina Faso*, 2012

chute drastique des ventes de supports physiques de musique, qui fragilisent les investissements et les performances de cette discipline. La consommation gratuite via les lecteurs numériques est venue aggraver la situation de la consommation payante de musique qui était déjà fragilisée par un taux de piraterie compris entre 80 et 90%.

❖ **Le théâtre et arts apparentés**

En très net regain, le théâtre et les arts apparentés constituent un modèle étonnant de dynamisme marqué par une grande diversité d'acteurs, de productions, de genres, et de manifestations. Au sens courant, le théâtre comprend le théâtre d'auteur et le théâtre d'intervention sociale ou de sensibilisation. Les arts apparentés renvoient aux marionnettes, aux spectacles humoristiques et au conte théâtralisé. La production de théâtre et d'arts apparentés est très riche et diversifiée. Chaque année, on enregistre une centaine de créations réalisées par des comédiens, des conteurs et humoristes. De nombreux metteurs en scène, scénographes et comédiens jouissent d'une bonne réputation et la plupart de ceux qui accèdent à la scène internationale vivent pleinement de leur art.

❖ **La danse**

Cette expression artistique est constituée autour de trois (03) composantes : la danse traditionnelle, la danse moderne et la danse contemporaine. Les acteurs de la danse contemporaine sont les plus professionnels et les mieux structurés.

La filière arts du spectacle constitue un vecteur d'échanges interculturels et de cohésion sociale. Elle regroupe plus d'une centaine de festivals et de manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire national. De par leur effet direct et indirect sur l'activité économique de leur localité d'accueil et de par la diffusion de spectacles sur le territoire national, ils contribuent à la fois à la diversification de l'économie nationale ainsi qu'à l'animation des territoires. Globalement, l'économie des arts du spectacle est fortement marquée par la prédominance de l'informel et par l'insuffisance des ressources financières. Les acteurs de la filière sont majoritairement des associations (66,7%) ; des entreprises qui sont de petite taille (TPE à PME) et représentent 17,1%¹⁰.

Malgré ce dynamisme, des difficultés récurrentes handicapent l'essor de ces arts : la faible diffusion des créations faute de réseau de commercialisation ; la faiblesse de la promotion et de la médiatisation qui limite la diversification du public.

¹⁰ MCT, *Etude sur les impacts économiques de la culture sur le développement socio-économique du Burkina Faso*, 2012

II.1.1.4. Les arts plastiques et appliqués

Les arts plastiques, notamment la sculpture et la peinture, constituent une branche porteuse de modernité et axée sur des œuvres dont l'importance artistique et la valeur économique sont liées à leur caractère unique et à leur qualité.

Avec **l'artisanat d'art**, le Burkina Faso a l'avantage de disposer d'un secteur de production de biens porteurs d'identité. Or, l'industrialisation des **arts appliqués** tels que le tissage, le design d'objets et de mobilier, la photographie ainsi que la mode, l'habillement et ses accessoires, la maroquinerie et la bijouterie occupe une part importante dans le commerce mondial des produits culturels. Selon l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) et l'UNESCO, les arts appliqués représentent la majorité des 129 980 personnes qui travaillent dans le domaine de la culture et génèrent 68,27% de sa valeur ajoutée totale.

Reflet de la richesse du patrimoine culturel de la soixantaine de communautés ethnoculturelles qui peuple le Burkina Faso, cette filière pourrait connaître un essor grâce à l'utilisation de technologies numériques pour innover et produire des objets pour les marchés de la décoration et de la mode dynamisés par la demande croissante des classes moyennes et notamment, celles issues des diasporas.

II.1.1.5. Le livre et presse

Le développement de la filière livre et de la presse écrite au Burkina Faso est relativement récent.

❖ **Le livre**

Le livre pris comme un outil de développement intellectuel, moral et affectif est un produit important des industries culturelles et créatives. Le développement du livre s'organise autour de la chaîne de production et de la lecture publique.

La chaîne du livre fait intervenir les auteurs, les éditeurs, les imprimeurs, les distributeurs, les libraires, les bibliothécaires, les documentalistes, les lecteurs, les critiques. Elle comporte environ trente-six (36) métiers.

Au Burkina Faso, on dénombre trois cent cinquante-cinq (355) auteurs identifiés en 2015¹¹ (**Confère Annexe 7, Tableau n°6 : Evolution du nombre d'auteurs et des œuvres déposées de 2011 à 2015**).

Les bibliothèques (nationales, scolaires et universitaires), les centres de documentations, les centres nationaux de lecture d'acteurs privés, et les centres culturels étrangers disposent d'importants fonds documentaires pouvant être estimés à environ un million d'ouvrages et constituent le cadre général de développement de la lecture publique. Par ailleurs, certains centres de lecture publique sont organisés en réseau géré par le ministère en charge de la culture. Il s'agit des centres de lecture publique et d'animation culturelle (CELPAC) au

¹¹MCAT (Bibliothèque Nationale du Burkina), **Bibliographie nationale n°2**, 2015

nombre de 34, placés sous la tutelle administrative des communes et disposant d'un fonds documentaire évalué à 47 000 titres environ.

❖ **La presse**

Le paysage médiatique national en matière de presse écrite compte actuellement une vingtaine de titres dans sept langues nationales. Les principaux titres sont produits en langue française. L'évolution technologique avec les facilités d'accès à Internet renforce le développement de l'édition en ligne.

L'état de développement embryonnaire de la filière s'explique d'une part, par la faiblesse du maillon central qu'est l'édition et d'autre part, par la complexité de la mise en place et de la gestion des entreprises de la chaîne du livre qui exige des ressources humaines qualifiées et des ressources financières importantes.

II.1.2. Analyse socio-économique du tourisme

Le tourisme en tant que secteur de services à forte intensité de main-d'œuvre contribue à la croissance économique et à la création de richesse. Il s'articule autour de trois grandes composantes : l'hébergement ; la restauration ; les voyages et les circuits touristiques.

II.1.2.1. L'hébergement

Composante essentielle de l'industrie touristique, l'hébergement a enregistré une croissance importante des établissements touristiques d'hébergement (ETH) qui sont passés de 240 en 2006 à 633 en 2016¹², soit un taux de progression de 163,75 % avec une capacité d'accueil de 8 685 chambres pour 17 136 places/lits (**Confère Annexe 8, Tableau n°7 : Evolution du nombre d'Établissement Touristique d'Hébergement et Tableau n°8 : répartition des ETH par types d'hébergement et par région**).

Ces ETH sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire national, avec une forte concentration dans les grandes villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou) qui représentent à elles seules 55 % de la capacité d'accueil du pays. En outre, seulement 136 ETH soit 22,15% sont en situation régulière et 59 ETH soit 9,60% ont fait l'objet d'un classement catégoriel. (**Confère Annexe 9, Tableau n°9 : nombre des ETH en situation régulière par région en 2016**). Il convient également de signaler que l'hébergement est marqué par une forte prédominance de la parahôtellerie ou hôtellerie informelle,

De 2006 à 2016, les nuitées ont connu une évolution, passant de 998 610 à 1 029 247 soit 3,07% et une baisse en 2015 qui se justifie par les troubles socio-politiques

¹²MCAAT (OBSTOUR), **Tableau de bord des statistiques touristiques**, 2016

qu'a connues le Burkina Faso (**Confère Annexe 10, Tableau n°10 : Evolution des nuitées de 2006 à 2016**).

En termes de flux financiers, l'hébergement constitue la branche d'activités touristique qui génère le plus de recettes : 49,537 49 milliards, soit 78,28% des recettes globales des activités touristiques en 2016 qui sont de 63, 3 milliards de francs FCFA¹³.

Les principaux freins au développement de l'hébergement touristique sont :

- la faible qualification professionnelle des ressources humaines (moins de 20 % d'employés qualifiés);
- l'absence d'une convention collective sur les conditions de travail en matière hôtelière ;
- la faible qualité des équipements hôteliers ;
- le coût élevé des facteurs de production (eau, électricité, matières premières utilisées, etc.) ;
- la prolifération du phénomène de la parahôtellerie qui engendre une concurrence déloyale avec les établissements agréés ;
- la crise sécuritaire dans la sous-région.

II.1.2.2 La restauration

La restauration se développe à un rythme constant, particulièrement dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

En 2017, le MCAT dénombrait 171 restaurants de tourisme titulaires d'une autorisation d'exploiter, soit 15,81% de l'effectif recensé qui est de 1 081¹⁴.

L'analyse révèle que la clientèle des restaurants de tourisme est constituée d'expatriés et de nationaux de la classe moyenne. La production culinaire dans ces établissements vise surtout à satisfaire les besoins en mets étrangers nécessitant l'importation de certaines denrées, ce qui a pour corollaire une faible valorisation des mets locaux.

L'absence de données statistiques sur le flux financier généré par les restaurants de tourisme ne permet pas une bonne captation de leur contribution aux recettes touristiques. Toutefois, sur les recettes des établissements touristiques d'hébergement, la part des recettes issues de la restauration est estimée à environ 8, 631 milliards soit 13,6% des recettes globales hôtelières en 2016¹⁵. Au regard de sa spécificité, la restauration emploie une forte proportion de jeunes et de femmes.

¹³MCAT (OBSTOUR), **Tableau de bord des statistiques touristiques**, 2016

¹⁴MCAT (OBSTOUR), **Tableau de bord des statistiques touristiques**, 2016

¹⁵ MCAT (OBSTOUR), **Tableau de bord des statistiques touristiques**, 2016

Les contraintes identifiées dans le domaine de la restauration sont liées essentiellement à la faible compétence des ressources humaines, la faible représentativité et structuration des acteurs/trices, le coût élevé des facteurs de production, etc.

II.1.2.3. Les voyages et les circuits touristiques

Les voyages et circuits touristiques sont effectués par des opérateurs de voyages composés des agences de voyages et de tourisme, des guides de tourisme et des tours opérateurs.

Les agences de voyages se sont considérablement développées au cours de ces 5 dernières années. De 50 agences en 2010, le nombre est passé à 154 agences en 2016¹⁶. Elles sont implantées essentiellement à Ouagadougou (plus de 90% des agences) et à Bobo-Dioulasso (moins de 10 %), et proposent principalement des services de billetterie, d'excursion et de circuits touristiques, etc.

L'ensemble de ces entreprises ont émis 37 502 billets d'avion pour un chiffre d'affaires de 13 683 38 milliards de F CFA en 2016.

L'absence de Tour Opérateur implanté au Burkina Faso constitue un handicap à l'amélioration et à la commercialisation de produits touristiques compétitifs.

Les agences de voyages collaborent avec les guides de tourisme qui sont des acteurs majeurs de la filière. En 2016, on dénombrait 217 guides de tourisme dont 106 guides nationaux et 111 guides locaux¹⁷ majoritairement résidant dans les zones touristiques du Centre (52 guides) et de l'Ouest (31 guides).

Les principaux motifs de voyages vers le Burkina Faso sont : « affaires et motifs professionnels » (58%) ; « vacances et loisirs » (18%) et « visites à des parents et amis » (11%).

Le tourisme interne se positionne ces dernières années comme le leitmotiv de l'industrie touristique burkinabè. Il a enregistré une croissance significative sur la période 2010-2016, passant de 152 696 arrivées à 336 568, soit un taux de progression de 120,4 % sur la période (**Confère Annexe 11, Tableau n°11 : Evolution des arrivées du tourisme interne**)

Les principales difficultés rencontrées par les acteurs de cette composante sont :

- la difficulté d'accès au financement de leurs activités ;
- La faible promotion de la destination sur les marchés émetteurs de touristes ;
- le faible professionnalisme des acteurs ;
- les conditions difficiles d'obtention de visas et le coût élevé des pénalités ;

¹⁶MCAT (OBSTOUR), *Tableau de bord des statistiques touristiques*, 2016

¹⁷ MCAT (DGT), *Répertoire des guides du tourisme*, 2016

- le faible niveau d'attractivité des sites ;
- la précarité des emplois

II.2. ANALYSE DU MARCHÉ

L'analyse du marché vise à déterminer les grandes tendances d'évolution de l'offre et de la demande dans les domaines de la culture et du tourisme.

II.2.1. En matière de culture

L'offre de produits culturels au Burkina Faso émane des principales filières de la culture.

❖ **Au niveau du patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel demeure la principale source d'inspiration créative et est valorisé par la mise en tourisme. Faute d'investissements structurants dans la filière, le potentiel est très peu valorisé (**Confère Annexe 12, Tableau n°12 : Résultats des inventaires 2012-2016 du patrimoine culturel**) tandis que la demande de biens et services demeure forte.

❖ **Au niveau des arts**

Le Burkina Faso détient un avantage comparatif dans les filières du cinéma et de l'audiovisuel et de la danse contemporaine grâce aux talents des créateurs reconnus au-delà des frontières nationales. Cependant, la consommation des biens et services culturels demeure faible (0,62% des revenus de ménages)¹⁸.

II.2.2. En matière de tourisme

L'offre originelle (éléments du patrimoine culturel et naturel à vocation touristique) soutenue par une offre dérivée (biens et services créés, transformés par l'activité humaine et de nature à satisfaire les besoins du séjour touristique) restent en deçà des attentes de la clientèle. Cela s'explique par le très faible niveau d'aménagements des sites ainsi que la faible qualité des services touristiques.

En ce qui concerne la demande, on observe une inversion de sa courbe avec une nette progression du tourisme interne qui a représenté 68,91% du total des arrivées estimées à 488 351 touristes en 2016¹⁹.

Dans l'ensemble, le marché des biens et services culturels et touristiques est caractérisé par son étroitesse, le difficile accès (position géographique, voies d'accès) aux infrastructures culturelles et touristiques, la faible attractivité des sites culturels et touristiques, la faible promotion de l'offre culturelle et touristique au

¹⁸ UNESCO, **Rapport IUCD**, 2014 (tirés de l'Enquête EICVM, 2014)

¹⁹ MCAT (OBSTOUR), **Tableau de bord des statistiques touristiques**, 2016

niveau national et la cherté de la destination Burkina Faso par rapport aux pays concurrents.

II.3. CADRES INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUE

II.3.1. Cadre institutionnel et organisationnel

La base institutionnelle des missions actuellement dévolues au département en charge de la culture et du tourisme est le décret N°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017, portant attributions des membres du Gouvernement. Il assigne au département, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de culture et de tourisme.

Selon le décret N° 2016-436/PRES/PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, le département est organisé en structures centrales (structures techniques et transversales), déconcentrées (directions régionales et provinciales), rattachées (établissements publics de l'Etat) et de mission.

En raison de la transversalité de la Culture et du Tourisme, certains institutions et départements ministériels participent à la mise en œuvre et au suivi des politiques relatives à la culture et au tourisme.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et des décrets N°2014-925 du 7 octobre 2014 et N°2014-939 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions et aux communes dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs, elles ont pour mission de construire des infrastructures culturelles et touristiques, de promouvoir des activités culturelles et touristiques, de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel et de valoriser le potentiel culturel et artistique traditionnel.

Les partenaires techniques et financiers de la culture et du tourisme sont organisés au sein d'un cadre de dialogue dont le chef de file est le Système des nations unies représenté par le PNUD.

La typologie des acteurs culturels et touristiques fait ressortir la prévalence des associations au niveau de la culture et des entreprises au niveau du tourisme.

Ces acteurs évoluent au sein d'organisations faîtières qui ont encore besoin de renforcer leur structuration et leurs capacités opérationnelles.

Le cadre institutionnel et organisationnel connaît cependant quelques handicaps que sont la quasi inexistence de cadres de concertation entre acteurs culturels et touristiques au niveau local et le dysfonctionnement desdits cadres au niveau national, la quasi inexistence de planification régionale de développement de la culture et du tourisme, la faible appropriation des politiques publiques par les acteurs et l'insuffisance de données statistiques exhaustives et fiables.

II.3.2. Cadre juridique

Le Burkina Faso a souscrit à de nombreux accords et conventions internationaux qui consacrent les droits liés à la culture et au tourisme. Ces instruments internationaux préconisent le renforcement de la contribution de la culture et du tourisme au développement social et économique du pays. Ils orientent et fixent le cadre de coopération et les bases du développement des domaines culturel et touristique.

Au niveau national, il existe des textes législatifs et réglementaires relatifs aux domaines de la culture et du tourisme concernant entre autres l'encadrement juridique des filières culturelles et touristiques ainsi que leur promotion et leur développement. (**Annexe 13, Tableau 13 : Principaux textes internationaux en matière de culture et de tourisme et tableau 14 : Principales lois nationales relatives à la culture et au tourisme**).

Les difficultés inhérentes au cadre juridique se résument essentiellement à la faible application et appropriation des textes juridiques, l'existence d'un vide juridique concernant certains aspects, dont l'absence d'une fiscalité adaptée aux domaines culturel et touristique.

II.4. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATIONS

II.4.1. Etat des ressources humaines

Au niveau public, le département en charge de la culture et du tourisme disposait en 2017 d'un personnel spécifique au nombre de 574 agents, composé de 476 hommes, soit 81,35% et de 107 femmes, soit 18,65% et d'un personnel interministériel dont l'effectif total est de 254 agents, composé de 187 hommes, soit 73,62% et de 67 femmes, soit 26,37% (**Confère Annexe 14, Tableau n°15 : Effectifs des Ressources Humaines du MCAT**).

On observe une inégale répartition des ressources humaines spécialisées et interministérielles entre les structures centrales et celles déconcentrées. Par ailleurs, on constate que les collectivités territoriales sollicitent peu de profils culturels et touristiques en dépit de la disponibilité du département en charge de la culture et du tourisme à les accompagner.

Les ressources humaines du secteur privé se caractérisent par une prédominance de personnel formé sur le tas. Pour les profils spécialisés, on note souvent une inadéquation entre l'emploi et la formation en raison de la précarité des emplois. Par ailleurs, le développement de l'auto-emploi à travers la création d'entreprises dans le domaine de la culture et du tourisme reste confronté au manque de ressources financières, de mesures incitatives et de culture d'entreprise.

II.4.2. Offres de formation

L'offre de formation professionnelle publique s'est structurée à partir de 2005 avec l'ouverture de nouvelles filières culturelles et touristiques à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM). En ce qui concerne la formation professionnelle privée, elle s'est développée dès les années 1980, mais l'offre est demeurée globalement faible. (**Confère Annexe 15, Tableau n°16 : Nombre de formations réalisées et sources de financement**).

Hormis l'offre de formation professionnelle, l'essentiel des formations dans les domaines de la culture et du tourisme est peu formalisé et est le fait de nombreuses structures associatives ou privées.

II.5. RESSOURCES FINANCIÈRES

II.5.1. Le financement public

De 2007 à 2016, la part du budget du MCAT rapportée au budget national annuel était d'une moyenne de 0,4%, nettement en deçà des besoins de mise en œuvre des politiques publiques (**Confère Annexe 16, Tableau n°17 : Evolution annuelle du budget du MCAT de 2007 à 2016**). Sur cette période, le ministère a bénéficié d'un budget global de 57,38 milliards de F CFA décomposé comme suit :

- Dépenses de personnel : 12,80 milliards de F CFA, soit 22,34% ;
- Dépenses d'acquisition de biens et services : 4,42 milliards de F CFA, soit 7,72% ;
- Dépenses de transferts courants : 21,87 milliards de F CFA, soit 38,17% ;
- Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat : 18,21 milliards de F CFA, soit 31,78%.

La tendance du budget alloué par nature de dépenses fait ressortir une faible allocation aux investissements sur la période de 2007 à 2016, ce qui freine la mise en place d'une infrastructure de base et le renforcement de l'attractivité des sites touristiques.

II.5.1.1. Les Fonds nationaux de financement

Le Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT), principal mécanisme public d'appui aux acteurs de la culture et du tourisme créé en 2016, pourrait jouer un rôle important dans le développement des industries culturelles et touristiques, à condition que les ressources mobilisées soient à la hauteur des prévisions. A titre illustratif, le FDCT a mobilisé 580 millions de francs CFA au titre de l'année 2017 sur une prévision de 3 milliards de francs CFA.

II.5.1.2. Le financement extérieur

Un certain nombre de partenaires extérieurs, tant de la coopération bilatérale que multilatérale, accompagnent techniquement et financièrement les initiatives

culturelles et touristiques publiques ou privées. Le dynamisme du domaine culturel, en particulier, résulte en grande partie des appuis de cette coopération.

II.5.2. Le financement privé

Le Burkina Faso compte 12 banques et 5 établissements financiers qui interviennent faiblement dans le domaine. Cette situation s'explique par leur faible connaissance des enjeux économiques des domaines de la culture et du tourisme.

Le sponsoring constitue un mécanisme de financement de plus en plus important dans les domaines de la culture et du tourisme, quoiqu'insuffisamment exploité. Le mécénat demeure faiblement développé.

II.6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFRASTRUCTURELLES

Les ressources matérielles (équipement logistique, informatique, mobilier, spécifique, etc.) sont globalement insuffisantes et souvent vétustes, ce qui affecte l'efficacité des structures culturelles et touristiques publiques et privées. L'évolution technologique, liée notamment au numérique, a accentué l'inadaptation de certains équipements et changé les habitudes de consommation.

L'existence d'infrastructures et d'équipements de qualité favorise la bonne organisation de la création et de la diffusion des œuvres artistiques. Elle participe aussi à la promotion du tourisme.

Les infrastructures culturelles sont inégalement réparties dans les 13 régions et sont en général peu fonctionnelles.

En ce qui concerne le tourisme, certaines infrastructures se caractérisent par leur état de vétusté, le faible respect des normes en matière de construction et d'exploitation, l'impraticabilité voire l'inexistence de voies d'accès aux sites.

II.7. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ANTERIEURES

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2009 la Politique nationale du tourisme (PNT) et la Politique nationale de la culture (PNC) qui constituaient des cadres d'orientation des interventions du département pour la période 2010-2019.

Ces politiques ont pris en compte les orientations de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) dans l'action du ministère sur la période d'exécution des Plans d'actions (2010-2015).

Ces politiques visaient principalement le développement des industries culturelles et touristiques, le renforcement institutionnel ainsi que la contribution au développement social.

L'évaluation de ces politiques en 2016 a donné des résultats mitigés en raison du faible niveau de mobilisation des ressources financières.

Les leçons tirées ont été capitalisées dans le cadre de la formulation des politiques sectorielles et de la stratégie nationale de la culture et du tourisme.

II.8. FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES (FFOM)

FORCES	FAIBLESSES
<p>Au niveau institutionnel et politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des domaines de la culture et du tourisme dans le PNDES ; - Prise de mesures de protection et de promotion du patrimoine culturel et touristique en tant que richesse nationale ; - Existence d'un instrument de financement propre au domaine (FDCT). - Existence de politiques publiques et de stratégies spécifiques - Processus de déconcentration et de décentralisation de l'action culturelle et touristique <p>Au niveau de l'offre culturelle et touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Richesse et diversité du patrimoine culturel et touristique ; - Offre touristique dérivée de plus en plus importante ; - Foisonnement des manifestations touristiques et culturelles qui valorisent la diversité des identités et expressions culturelles ; <p>Au plan de la formation et de l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures de formation initiale et continue ; - Existence de cadres de concertation des acteurs culturels et touristiques avec les autorités ministérielles - Développement d'initiatives culturelles et touristiques majeures par les organisations de la société civile 	<p>Au niveau institutionnel et organisationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible application et appropriation des textes juridiques, et existence d'un vide juridique dans certains domaines; - Quasi inexistence de cadres de concertation entre acteurs culturels et touristiques au niveau local et dysfonctionnement desdits cadres existants au niveau national; - Quasi inexistence de planification régionale de développement de la culture et du tourisme ; - Faible appropriation des politiques publiques; - Faible structuration et professionnalisation des acteurs culturels et touristiques publics et privés; - Insuffisance de données statistiques exhaustives et fiables relatives à la culture et au tourisme ; <p>Au niveau de l'offre culturelle et touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficile accès (position géographique, voies d'accès) aux infrastructures culturelles et touristiques; - Étroitesse du marché culturel et touristique. <p>Au niveau économique et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de cadres organisés de commercialisation des produits culturels et touristiques - Difficile accès aux crédits et aux subventions ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une fiscalité adaptée au domaine. <p>Au niveau promotionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible attractivité des sites culturels et touristiques ; - Faible promotion de l'offre culturelle touristique au niveau national ; - La cherté de la destination Burkina Faso par rapport aux pays concurrents. <p>Au niveau des ressources matérielles et infrastructurelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipements insuffisants et vétustes - inégalement répartition, vétusté faible fonctionnalité des infrastructures
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Image d'un pays accueillant et hospitalier - Position géographique au cœur de l'Afrique de l'Ouest offrant un accès facile à six (6) pays limitrophes ; - Liberté d'expression, de manifestation, de création et d'entreprise ; - Cadre normatif attrayant de création d'entreprises ; - Existence de politiques communes de la culture et du tourisme dans l'espace UEMOA ; - Technologies nouvelles accessibles - Législations sous régionale et régionale favorables à l'entreprenariat - Existence d'opportunités de financements au niveau international pour les PME - Existence d'accords préférentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Climat d'insécurité aux plans national, régional et international et fréquentes crises sociopolitiques ; - Instabilité institutionnelle se traduisant par de fréquents rattachements de la culture et du tourisme à d'autres départements ministériels ; - Concurrence des Industries Culturelles Créatives et Touristiques au niveau sous régional ; - Propension à la consommation des produits extérieurs ; - Faiblesse du pouvoir d'achat des populations

II.9. LES DÉFIS MAJEURS

II.9.1. La production, la collecte et la diffusion d'informations statistiques fiables et exhaustives des domaines du tourisme et de la culture

La disponibilité d'informations statistiques fiables et exhaustives constitue une condition pour l'évaluation des performances des domaines de la culture et du tourisme et de formulation et mise en œuvre de politiques publiques pertinentes et efficaces.

II.9.2. Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation

Le département en charge de la culture et du tourisme doit relever le défi d'une part, de sa déconcentration en renforçant les capacités opérationnelles de ses structures locales et d'autre part, de l'appui à la décentralisation afin de renforcer les dynamiques locales de développement culturel et touristique.

II.9.3. Le renforcement de la qualité des ressources humaines

Disposer de ressources humaines qualifiées est une condition majeure pour le développement d'industries culturelles et touristiques. Cela suppose la mise en œuvre d'une politique de recrutement et de formation spécialisée.

II.9.4. La mobilisation optimale de ressources financières pour le développement des industries culturelles et touristiques

Il est nécessaire de mobiliser davantage de ressources financières provenant de l'Etat, des collectivités territoriales, des institutions financières locales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

II.9.5. Le renforcement des capacités des organisations de la société civile

Il convient d'accroître au mieux leur participation active à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques culturelles et touristiques ainsi que leur rôle de veille en matière de gouvernance.

II.9.6. La conquête du marché régional et international pour les produits culturels et touristiques burkinabè

Le défi pour la conquête du marché résulte du constat des faibles capacités de pénétration du marché régional et international sans oublier la faible présence sur le marché national. Relever ce défi implique le renforcement de la compétitivité et de la promotion des biens et services culturels et touristiques, l'exploitation des accords préférentiels et des dispositions fiscales favorables à l'exportation.

II.9.7. Le soutien à l'innovation pour accélérer le développement des ICT

Le défi sera celui de renforcer l'esprit d'entreprise afin d'aboutir à une société burkinabè d'innovation. La création des conditions de l'innovation concernent à la fois les aspects technologiques de création de nouveaux produits mais aussi la stratégie marketing. Cette posture doit engendrer dans une dimension plus large une éducation de qualité, une façon de penser, une attitude dans tous les domaines et les processus de la vie économique et sociale.

II.9.8. Le maillage du territoire national en infrastructures culturelles et touristiques

L'état des lieux des infrastructures culturelles et touristiques révèle qu'elles sont insuffisantes, vétustes et inégalement réparties. Pour faciliter la création, la production, la diffusion et la consommation des biens et services, il convient d'assurer le maillage du territoire en infrastructures culturelles et touristiques adaptées et accessibles.

III. ELÉMENTS DE LA STRATÉGIE

III.1. FONDEMENTS

III.1.1. Au niveau international

Au plan international, la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) tire ses fondements de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), des Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la convention de 2005 de l'UNESCO, de la directive sur l'approche programme et des Politiques culturelle et touristique de l'UEMOA.

❖ **L'Agenda 2063 et la Charte de la Renaissance culturelle africaine de l'Union Africaine (UA)**

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) de janvier 2015 qui prend en compte la charte de la renaissance culturelle africaine adoptée en janvier 2006 constitue un cadre stratégique pour la transformation socio-économique positive du continent africain sur les 50 prochaines années. Il se propose d'accélérer la mise en œuvre des initiatives continentales passées et présentes pour une croissance économique et un développement durable du continent.

La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme tire ses fondements de cet agenda notamment en ses aspirations 1 et 5 intitulées respectivement "**Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable**" et "**Une Afrique dotée d'une identité, de valeurs et d'une éthique culturelles fortes**".

❖ **L'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD)**

L'Agenda 2030 sur les ODD constitue aussi un des fondements de la SNCT. Les cibles de ces ODD qui peuvent être impactés à travers la mise en œuvre de la stratégie sont celles des objectifs 1, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 16 et 17, précisés en annexe (**Confère Annexe 17, Tableau n°18 : Corrélation entre les ODD et les axes de la SNCT**).

❖ **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 en son article 27 qui stipule respectivement que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » ;

❖ **La Convention Internationale des Droits de l'Enfant**

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 qui stipule en son article 31 que « Les Etats parties respectent et favorisent le droit

de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.» ;

❖ **Le Code mondial d'éthique du tourisme**

Le Code mondial d'éthique du tourisme du 1er octobre 1999 en son article 1 consacré à la contribution du tourisme, à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés stipule que : «les activités touristiques doivent être conduites en harmonie avec les spécificités et traditions des régions et pays d'accueil, et dans l'observation de leurs lois, us et coutumes».

❖ **Les Conventions internationales**

les Conventions internationales relatives à la culture ratifiées par le Burkina Faso, notamment celle relative à la Protection et à la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles de l'UNESCO du 20 octobre 2005 qui réaffirme le droit souverain des Etats de mettre en œuvre des politiques et mesures qu'ils jugent appropriées et reconnaît la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identités de valeurs et de sens. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention des directives opérationnelles dans l'environnement numérique ont été adoptés en juin 2017. Ces directives offrent **«un cadre stratégique pour la compréhension, l'interprétation et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dans un environnement numérique où les biens et services culturels sont créés, produits, distribués, diffusés, consommés et/ou stockés par voie électronique»**.

❖ **Les Politiques culturelle et touristique de l'UEMOA**

La SNCT prend également appui sur les politiques culturelle et touristique de l'UEMOA qui prônent le développement de l'offre touristique et culturelle, la promotion des identités culturelles, l'intégration des peuples basée sur la culture, l'amélioration de la visibilité et de la compétitivité des produits culturels et touristiques et le renforcement des capacités de management des domaines culturel et touristique.

❖ **La Directive de l'UEMOA**

La SNCT tient compte de la directive **N° 06/2009-CM/UEMOA du 26 juin 2009** portant lois de finances au sein de l'UEMOA qui recommande aux pays membres de rompre avec l'approche objet pour aller vers l'approche programme dans le but de rationaliser la gestion des ressources publiques. En

application de cette nouvelle approche, chaque ministère est tenu d'élaborer et/ou de relire les documents de politiques selon l'approche programme.

III.1.2 Au niveau national

Les principaux fondements de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme au niveau national sont : l'Etude Nationale Prospective (ENP) "Burkina 2025", le Schéma National de l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la Politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs » (PSCTSL) et la politique sectorielle « Transformations Industrielles et Artisanales » (PS-TIA).

❖ L'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025

L'ENP 2025 a servi de référentiel de base pour toutes les réflexions sur le futur de la nation burkinabè. Elle a posé les jalons pour organiser l'avenir, orienter et améliorer la gestion du développement au travers de plans et programmes de développement à moyen et long termes.

La vision de l'ENP pour la culture et le tourisme est d'une part, celle " d'un Burkina Faso ayant réussi une symbiose culturelle nationale à partir de sa grande diversité culturelle et à même de s'ouvrir aux autres pays pour s'enrichir de leurs expériences et les enrichir de ses propres expériences dans le contexte de la globalisation en cours" et d'autre part, « un secteur important dans le dispositif économique de pays enclavé, peu doté par la nature mais riche en Hommes ».

❖ Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)

Le SNADDT 2040 fait du tourisme l'un des « vecteurs de croissance ou secteurs productifs » dont les impacts importants à la fois aux plans économique, financier et social constituent des éléments incontournables pour le développement du pays.

Quant à la culture, elle est considérée dans le SNADDT comme faisant partie des services d'excellence qui peuvent faire du Burkina Faso une référence et constituer un pôle d'attraction dans la sous-région, un pôle de compétitivité, un lieu de destination et donc des sources de devises pour le pays.

La SNADDT semble toutefois, avoir négligé la dimension économique de la culture comme vecteur de croissance, à l'inverse des réflexions prospectives de l'ENP Burkina 2025.

❖ **Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)**

Le Plan National de Développement Economique et Social, référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période (2016-2020), vise la transformation structurelle de l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme s'adosse à ce plan notamment en ses axes stratégiques 2 et 3 intitulés respectivement « développer le capital humain » et « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ».

❖ **Politiques Sectorielles « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs », « Transformations Industrielles et Artisanales »**

La SNCT s'appuie sur la politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs » à travers les trois axes stratégiques suivants : **axe 1** : « Amélioration de la gouvernance du secteur » ; **axe 2** : « Protection et promotion du patrimoine culturel et touristique, de la pratique sportive et des loisirs » ; **axe 3** : « Renforcement des capacités opérationnelles du secteur ».

Elle s'appuie également sur la PS-TIA» pour ses volets artisanat d'art, édition et imprimerie, à travers son **axe stratégique 2** « Accroissement du niveau de transformations des matières premières locales et de la productivité artisanale ».

III.2. VISION

Partant des fondements et considérant les défis à relever dans les domaines de la culture et du tourisme, la vision de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) à l'horizon 2027 s'énonce comme suit : **« Le Burkina Faso, une référence culturelle et touristique fondée sur des valeurs culturelles partagées et disposant d'une industrie culturelle et touristique forte et compétitive qui participe au rayonnement économique et social de la Nation ».**

Prenant en compte les atouts et les faiblesses des domaines de la culture et du tourisme, mais également les orientations de l'ENP « 2025 » et du PNDES, la SNCT, à travers cette vision, s'enracine dans la volonté de :

- contribuer plus significativement à la cohésion et à la paix sociale,
- développer les industries culturelles et touristiques pour soutenir efficacement la transformation structurelle de l'économie burkinabé et améliorer de façon significative, les conditions économiques et sociales du peuple burkinabé ;

-
- promouvoir le rayonnement économique et politique de la Nation sur le plan international.

III.3. PRINCIPES DIRECTEURS

En phase avec cette vision, les principes-directeurs formulés pour guider la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme sont : (i) le respect et la promotion des valeurs culturelles et touristiques de référence ; (ii) le partenariat, (vi) la prise en compte du développement local, (vii) la participation citoyenne (viii) la prise en compte des questions transversales et (ix) la gestion axée sur les résultats (GAR).

III.3.1. Le respect et la promotion des valeurs culturelles de référence

Caractérisé par une diversité ethnique, le Burkina Faso possède des valeurs culturelles de référence à valoriser en vue de renforcer la cohésion sociale, la paix et de promouvoir le tourisme.

III.3.2. Le partenariat

Au-delà de l'intervention de l'État, la mise en œuvre de la SNCT requiert l'interaction de plusieurs acteurs structurés, publics et privés, pour impulser le développement culturel et touristique à travers les projets et programmes. Pour ce faire, l'implication judicieuse des acteurs culturels, des collectivités territoriales, du secteur privé, et des PTF dans l'exécution des actions retenues s'avère nécessaire.

III.3.3. La prise en compte du développement local

Ce principe sous-entend la prise en compte de la décentralisation dans la stratégie de développement des domaines de la culture et du tourisme et l'implication toute particulière des autorités locales et des populations dans la gestion, la protection et la promotion du patrimoine touristique et culturel ainsi que le développement d'actions culturelles et touristiques diverses.

III.3.4. La participation citoyenne

Dans un environnement démocratique, la participation citoyenne à travers les organisations de la société civile de la Culture et du Tourisme et dans une large mesure les communautés coutumières et religieuses comme forces de propositions et d'actions dans les enjeux et stratégies de développement durable est indispensable.

III.3.5. La prise en compte des questions transversales

L'environnement, le genre, la population, sont des thèmes transversaux dont la mise en œuvre de la SNCT tiendra compte pour un développement durable et équitable.

III.3.6. La gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR est une approche cyclique de gestion utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalables définis de façon réaliste. Cette approche vise l'atteinte des résultats définis par une identification des objectifs, des moyens à mobiliser et des indicateurs de performance, avec la précision des différentes responsabilités selon les séquences et suivant les acteurs engagés.

III.4. OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS

III.4.1. Objectif global

L'objectif global de la SNCT est de créer une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso.

Impacts attendus

Les impacts attendus sont :

- *La contribution des industries culturelle et touristique à l'économie est améliorée ;*
- *La contribution de la culture et du tourisme à l'épanouissement de la population et à la cohésion sociale est améliorée ;*
- *la contribution de la culture et du tourisme au rayonnement international du Burkina Faso est améliorée.*

III.4.2. Programmes, axes stratégiques, objectifs stratégiques, actions et objectifs spécifiques

La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) met l'accent sur la protection, la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et touristique en vue d'une mise en tourisme durable des potentialités, du maintien et du renforcement de la diversité culturelle contribuant au

développement d'une identité nationale forte, à la cohésion sociale et à la paix. Elle vise l'amélioration de la gouvernance sur la base du renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel des domaines de la culture et du tourisme. La SNCT s'oriente également vers le développement d'une économie de la culture et du tourisme basé sur un entrepreneuriat dynamisé et un marché national et régional plus accessible. Ces orientations sont déclinées dans les trois programmes du département que sont les programmes « Pilotage et Soutien » ; « Culture » et « Tourisme ». Elles sont structurées en axes, objectifs stratégiques, effets attendus, actions et objectifs spécifiques

III.4.2.1. Programme « PILOTAGE ET SOUTIEN »

Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles dans les domaines de la culture et du tourisme

L'analyse diagnostique de la culture et du tourisme a révélé une faible synergie dans les interventions des acteurs et un dysfonctionnement dans certaines structures posant un problème de pérennisation des acquis. Ainsi, « *renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles dans les domaines de la culture et du tourisme* » vise à rehausser la qualité des prestations à travers un renforcement du cadre institutionnel et juridique, une meilleure coordination des interventions entre les différents acteurs et une production/diffusion des statistiques et informations fiables dans lesdits domaines.

Objectif stratégique 1 : *Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles dans les domaines de la culture et du tourisme*

Effet Attendu (EA) 1.1 : *Le pilotage stratégique des structures du ministère est amélioré ;*

Effet Attendu (EA) 1.2 : *Le programme de construction des infrastructures culturelles et touristiques est mis en œuvre ;*

Effet Attendu (EA) 1.3 : *Le processus de déconcentration et de décentralisation est renforcé ;*

Effet Attendu (EA) 1.4 : *La visibilité et la lisibilité des deux domaines sont renforcées ;*

Effet Attendu (EA) 1.5 : *La gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources humaines est améliorée ;*

Effet Attendu (EA) 1.6 : *La gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources matérielles et financières est améliorée ;*

Effet Attendu (EA) 1.7 : La planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes sont améliorés ;

Effet Attendu (EA) 1.8 : Des statistiques fiables et adaptées aux besoins de la culture et du tourisme sont fournies ;

Effet Attendu (EA) 1.9 : La formation et développement de la recherche en matière de culture et de tourisme sont renforcés ;

Effet Attendu (EA) 1.10 : La coopération culturelle et touristique est dynamisée

Effet Attendu (EA) 1.11 : Les acteurs non étatiques disposent d'organisations professionnelles fortes et dynamiques qui contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques ;

Effet attendu 1.12 : La représentativité des femmes dans les domaines de la culture et du tourisme est améliorée

Pour atteindre ces effets, les actions suivantes sont retenues avec des objectifs spécifiques y afférant :

Action 1.1 : Amélioration du pilotage et de la coordination des actions

Objectif spécifique 1.1 : Améliorer le pilotage stratégique des structures du ministère, notamment avec la mise en place d'un système national d'informations relié à des antennes régionales ;

Action 1.2 : Renforcement des infrastructures culturelles et touristiques

Objectif spécifique 1.2 : Mettre en œuvre le programme de construction des infrastructures culturelles et touristiques.

Action 1.3 : Renforcement de la déconcentration et la décentralisation

Objectif spécifique 1.3 : Renforcer le processus de déconcentration et de décentralisation.

Action 1.4 : Amélioration de l'information et de la communication sur l'action ministérielle

Objectif spécifique 1.4 : Améliorer la visibilité et la lisibilité des deux domaines en partenariat avec les médias.

Action 1.5 : Amélioration de la gestion des ressources humaines

Objectif spécifique 1.5 : Améliorer la gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources humaines

Action 1.6 : Amélioration de la gestion des ressources matérielles et financières

Objectif spécifique 1.6 : Améliorer la gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources matérielles et financières

Action 1.7 : Renforcement de la planification et du suivi /évaluation

Objectif spécifique 1.7. Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes

Action 1.8 : Renforcement du système d'informations statistiques

Objectif spécifique 1.8 : Fournir des statistiques fiables et adaptés aux besoins de la culture et du tourisme

Action 1.9 : Développement de la formation et de la recherche

Objectif spécifique 1.9 : Renforcer la formation et développer la recherche en matière de culture et de tourisme

Action 1.10 : Dynamisation de la coopération culturelle et touristique

Objectif spécifique 1.10 : Dynamiser la coopération culturelle et touristique

Action 1.11 : Amélioration de la participation citoyenne

Objectif spécifique 1.11 : Renforcer le processus de structuration et d'organisation de la société civile de la culture et du tourisme

Action 1.12 : Contribution à la promotion du genre

Objectif spécifique 1.12 : Contribuer à la promotion du genre

III.4.2.2. Programme « CULTURE »

Axe stratégique 2 : *Promotion de la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations.*

Du diagnostic, il ressort que le Burkina Faso est confronté à la perte de certaines de ses valeurs cardinales. Ce qui a des conséquences négatives sur la cohésion sociale et la paix au niveau national. En outre, on note une insuffisance d'infrastructures en qualité et en quantité et l'existence d'équipements vétustes et du personnel faiblement qualifié. Cette situation induit une faible qualité des produits culturels et touristiques et par conséquent impacte négativement le marché de ces produits et les emplois des domaines de la culture et du tourisme. De ce fait, protéger et promouvoir les valeurs de référence vise à construire une identité culturelle burkinabè basée sur ces valeurs et à même de contribuer davantage à la régulation sociale et à l'édification d'une nation de paix, de tolérance et de solidarité. Il s'agit aussi de promouvoir la créativité et l'entrepreneuriat afin de professionnaliser les acteurs de la culture et du tourisme, de renforcer les

infrastructures et équipements en vue d'améliorer le niveau de création et de prestation des acteurs ainsi que la qualité des produits.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations

Effet Attendu (EA) 2.1 : Les biens, éléments, et expressions culturelles sont davantage protégés et promus ;

Effet Attendu (EA) 2.2 : La production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique enregistrée et arts plastiques et appliqués est soutenue ;

Effet Attendu (EA) 2.3 : La chaîne du livre est dynamisée ;

Effet Attendu (EA) 2.4 : La création, la production et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité sont accrues ;

Effet Attendu (EA) 2.5 : L'entrepreneuriat et les industries culturelles et créatives sont développés ;

Effet Attendu (EA) 2.6 : La gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins améliorée ;

Effet Attendu (EA) 2.7 : Les infrastructures culturelles sont renforcées.

Pour atteindre ces effets, les actions et les objectifs spécifiques suivants sont retenus :

Action 2.1 : Protection et promotion du patrimoine culturel

Objectif spécifique 2.1 : Renforcer la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et la diversité culturelle, notamment en favorisant le dialogue entre patrimoine et création ;

Action 2.2 : Soutien au développement des arts vivants et musique enregistrée, arts plastiques et appliqués

Objectif spécifique 2.2 : Soutenir la production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique enregistrée et arts plastiques et appliqués.

Action 2.3 : Dynamisation de la chaîne du Livre

Objectif spécifique 2.3 : Dynamiser la chaîne du livre et développer l'accès à la lecture et aux savoirs notamment par des techniques numériques ;

Action 2.4 : Développement du cinéma et de l'audiovisuel

Objectif spécifique 2.4 : Accroître la création, la production et la diffusion nationale, sous-régionale et internationale d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité.

Action 2.5 : Développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles et créatives

Objectif spécifique 2.5 : Développer l'entrepreneuriat et les industries culturelles et créatives et l'investissement dans leurs filières

Action 2.6 : Renforcement de la protection de la propriété littéraire et artistique

Objectif spécifique 2.6 : Améliorer la gestion collective des droits d'auteur et droits voisins et lutter contre la piraterie ;

Action 2.7 : Renforcement des infrastructures culturelles

Objectif spécifique 2.9 : Développer un réseau national d'infrastructures culturelles en milieu rural et dans les capitales régionales.

III.4.2.3. Programme « TOURISME »

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'attractivité touristique du Burkina Faso en vue d'accroître la fréquentation de la destination, les retombées économiques et de contribuer au bien-être des populations.

Ce programme vise à améliorer l'attractivité touristique du Burkina Faso en vue d'accroître la fréquentation de la destination, les retombées économiques et le bien-être des populations. Les actions ci-dessous citées seront mises en œuvre pour le développement du tourisme burkinabè.

Le tourisme burkinabé est caractérisé par un faible niveau de valorisation du patrimoine touristique, un faible niveau de professionnalisme des acteurs avec pour corollaire la faible qualité des services ainsi qu'une faible visibilité sur les marchés émetteurs. Pour ce faire, il s'agit de valoriser l'offre touristique nationale, sur lequel devrait se développer une industrie touristique dynamique et compétitive prenant en compte les concepts de durabilité.

Aux différents programmes, sont rattachés des actions et des objectifs en liens étroits avec certains axes du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Objectif stratégique 3 : Améliorer l'attractivité touristique du Burkina Faso

Effet Attendu (EA) 3.1 : L'offre touristique est protégée et valorisée ;

Effet Attendu (EA) 3.2 : Des formes de tourisme durable sont promues ;

Effet Attendu (EA) 3.3 : La pratique du tourisme interne est développée ;

Effet Attendu (EA) 3.4 : L'entrepreneuriat et l'industrie touristique sont promus ;

Effet Attendu (EA) 3.5 : La qualité des prestations touristiques est améliorée ;

Effet Attendu (EA) 3.6 : La destination Burkina Faso est promue à l'extérieur ;

Pour atteindre ces effets, les actions et les objectifs spécifiques ci-dessous sont identifiés :

Action 3.1 : Protection et aménagement des sites touristiques

Objectif spécifique 3.1 : Protéger et valoriser l'offre touristique originelle.

Action 3.2 : Développement du Tourisme interne

Objectif spécifique 3.2 : Développer la pratique du tourisme interne.

Action 3.3 : Promotion du tourisme durable

Objectif spécifique : 3.3 : Promouvoir des formes de tourisme durable.

Action 3.4 : Renforcement de l'entrepreneuriat et de l'industrie touristique

Objectif spécifique 3.4 : Promouvoir l'entrepreneuriat touristique.

Action 3.5 : Amélioration de la qualité des services touristiques

Objectif spécifique 3.5 : Améliorer la qualité des prestations touristiques

Action 3.6 : Promotion de la destination Burkina Faso

Objectif spécifique 3.6 : Promouvoir la destination Burkina Faso.

TABLEAU DES PROGRAMMES, ACTIONS ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Programme	Objectifs stratégiques	Actions	Objectifs opérationnels	Liens avec les objectifs et les axes PNDES
Programme 01 Pilotage et soutien	Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles	Amélioration du pilotage et de la coordination des actions du ministère	Améliorer le pilotage stratégique des structures du ministère	AXE 1 : Reforme des institutions et moderniser l'administration OS 1 1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative OS 1 3 : Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale
		Renforcement des infrastructures culturelles et touristiques	Mettre en œuvre le programme de construction des infrastructures culturelles et touristiques	
		Renforcement de la déconcentration et la décentralisation	Renforcer le processus de déconcentration et de décentralisation	
		Amélioration de l'information et de la communication sur l'action ministérielle	Améliorer la visibilité et la lisibilité des deux domaines	
		Amélioration de la gestion des ressources humaines	Améliorer la gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources humaines	
		Amélioration de la gestion des ressources matérielles et financières	Améliorer la gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources matérielles et financières	
		Renforcement de la planification et du suivi /évaluation	Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes	
		Renforcement du système d'informations statistiques	Fournir des statistiques fiables et adaptés aux besoins de la culture et du tourisme	AXE 2 : Développer le capital humain

		Développement de la formation et de la recherche	Renforcer la formation et développer la recherche en matière de culture et de tourisme	OS 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie
		Dynamisation de la coopération culturelle et touristique	Dynamiser la coopération culturelle et touristique	Axe 3 : « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi » OS 3 2 : Développer un secteur industriel et artisanal à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents
		Amélioration de la participation citoyenne	Renforcer le processus de structuration et d'organisation de la société civile des acteurs non étatiques de la culture et du tourisme	
		Contribution à la promotion du genre	Contribuer à la promotion du genre	
Programme 02 Culture	Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations	Protection et promotion du patrimoine culturel	Renforcer la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et la diversité culturelle	
		Soutien au développement des arts vivants et musique enregistrée, arts plastiques et appliqués	Soutenir la production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique enregistrée et arts plastiques et appliqués.	
		Dynamisation de la chaîne du Livre	Dynamiser la chaîne du livre.	
		Développement du cinéma et de l'audiovisuel	Accroître la création, la production et la diffusion d'œuvres cinématographiques	

			et audiovisuelles de qualité.	
		Développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles et créatives	Développer l'entrepreneuriat culturel	
		Renforcement de la protection de la propriété littéraire et artistique	Améliorer la gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins.	
		Renforcement des infrastructures culturelles	Renforcer les infrastructures culturelles	
Programme 03 Tourisme	Améliorer l'attractivité touristique du Burkina Faso	Protection et aménagement des sites touristiques	Protéger et valoriser l'offre touristique originelle	<p>OS 3 4: Développer des infrastructures de qualité, fiables, durables et accessible pour favoriser la transformation structurelle de l'économie</p> <p>AXE 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois</p> <p>OS 3 2 : Développer un secteur industriel et artisanal à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents</p> <p>OS 3 3.: Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents</p>
		Développement du Tourisme interne	Développer le tourisme interne	
		Promotion du tourisme durable	Promouvoir des formes de tourisme durable	
		Renforcement de l'entrepreneuriat et de l'industrie touristique	Promouvoir l'entrepreneuriat touristique	
		Amélioration de la qualité des services touristiques	Améliorer la qualité des prestations touristiques	
		Promotion de la destination Burkina Faso	Promouvoir la destination Burkina Faso	

III.5. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

III.5.1. Dispositions de mise en œuvre

La SNCT sera opérationnalisée à travers des instruments, des acteurs et des organes de mise en œuvre.

III.5.1.1. Les instruments de mise en œuvre

La SNCT sera mise en œuvre à travers des Plans d'actions triennaux glissants élaborés suivant l'approche programme et des plans de travail annuels.

❖ *Les plans d'actions triennaux glissants*

Les plans d'actions triennaux développeront les actions des programmes en activités en tenant compte de la pluri annualité de trois ans. Ainsi, à partir de la vision de la culture et du tourisme, ces plans d'actions identifieront et porteront toutes les transformations à opérer pour permettre aux acteurs, de réaliser efficacement l'action gouvernementale en matière de culture et de tourisme.

Les activités de communication et d'information seront intégrées dans les Plans d'actions en vue d'une appropriation de la SNCT par tous les acteurs.

❖ *Plans de travail annuels*

Les Plans de travail annuels sont les tranches annuelles des plans d'actions. Ils constituent un ensemble cohérent d'activités qui doivent être mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre les objectifs de la SNCT.

Les Plans de travail annuels seront élaborés suivant un canevas qui permet d'appréhender les objectifs spécifiques, les résultats attendus, le chronogramme annuel de mise en œuvre, les indicateurs, les cibles, les montants prévisionnels des activités et les sources de financement. Le principal outil de mise en œuvre des Plans de travail annuels est le document de budget-programme, auquel s'ajoutent les documents contractuels de partenariat.

Aussi, la SNCT sera mise en œuvre à travers des stratégies et des plans stratégiques sur des thématiques données.

III.5.1.2. Les acteurs

Ils regroupent l'ensemble des intervenants dans les domaines de la culture et du tourisme notamment les structures étatiques, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que les communautés coutumières et religieuses.

❖ **L'Etat**

L'Etat, à travers ses structures centrales et déconcentrées, a la charge d'orienter les interventions des acteurs en prenant les dispositions qui s'imposent. Il lui revient notamment le rôle central de mobilisation et de canalisation des ressources humaines, financières et matérielles. Cela se fera avec une forte implication des responsables de programme qui ont pour principales missions la coordination des structures impliquées dans la gestion du programme et de veiller à l'atteinte des résultats attendus de son programme

❖ **Les Collectivités territoriales**

Il s'agit des régions (13) et des communes (351), héritières des compétences et des ressources transférées en matière de culture et de tourisme. Leur rôle s'articule autour de la mise en œuvre des programmes au niveau décentralisé à travers les plans locaux de développement (Plans Régionaux de Développement et Plans Communaux de Développement) et l'animation des cadres de concertations au niveau local (Conseils régionaux) avec les différents acteurs des domaines de la culture et du tourisme. Outre les ressources transférées aux collectivités territoriales par l'Etat pour la mise en œuvre des programmes de développement culturel et touristique, il est nécessaire pour ces acteurs locaux de mobiliser davantage des ressources financières à travers la recherche de partenaires notamment dans le cadre de la coopération décentralisée ainsi que les opportunités offertes par les entreprises, les ONG, les institutions, etc.

❖ **Les partenaires techniques et financiers**

L'apport des PTF est attendu en matière d'appui technique et de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNCT. A ce titre, ils participent aux cadres de concertation, accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies ainsi que le renforcement des capacités des acteurs des domaines de la culture et du tourisme.

❖ **Le secteur privé**

Il participe aux cadres de concertation et à la mise en œuvre des plans d'actions de la SNCT. Son apport au développement des domaines de la culture et du tourisme peut être consolidé à travers le Partenariat public-privé (réalisation d'infrastructures), le mécénat et le sponsoring.

❖ **La société civile**

Elle participe au financement et à l'exécution des projets et programmes dans les domaines de la culture et du tourisme, aux cadres de concertation et de mise en œuvre de la stratégie ; elle contribue aussi à l'élaboration et à

la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de développement (PRD et PCD), à la structuration, à la formation et à l'appui-conseil des acteurs privés.

❖ **Les communautés et responsables coutumiers et religieux**

L'un des objectifs à long terme de la stratégie est de consolider la cohésion sociale et la paix. Les communautés religieuses et coutumières jouent un rôle important en tant que garantes des valeurs coutumières et religieuses. Elles sont de ce fait des acteurs importants et des bénéficiaires de la mise en œuvre de ladite stratégie.

III.5.1.3. Les organes et instances de mise en œuvre

Les organes de mise en œuvre sont composés des organes de pilotage et des instances.

III.5.1.3.1. Les organes de pilotage

Les organes de pilotage sont composés du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) et du comité de pilotage qui seront assistés par un Secrétariat technique

❖ **Le Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM)**

Le CASEM est l'organe chargé du suivi du plan d'actions et du plan de travail annuel de la stratégie. Il est présidé par le ministre en charge de la culture et du tourisme. La DGESS qui assure le secrétariat est chargée de collecter, d'analyser les informations relevant du département et de produire un rapport de mise en œuvre du plan d'actions.

❖ **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est présidé par le Ministre en charge de la Culture et du Tourisme et regroupe les structures du département, les autres départements ministériels concernés, les partenaires techniques et financiers et les autres acteurs du domaine impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie. Il a pour mission de coordonner et d'orienter les actions de mise en œuvre de la SNCT.

Un arrêté ministériel viendra préciser la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement dudit comité.

III.5.1.3.2. Les instances

❖ **Les sessions du Conseil d'administration du secteur ministériel**

Les sessions du CASEM se tiennent deux fois par an en session ordinaire. La première session examine et valide le programme d'activités annuel du plan d'actions de la SNCT. La deuxième session examine le bilan annuel de la mise en œuvre du programme d'activités annuel et formule des recommandations pour une bonne mise en œuvre du plan d'actions de la SNCT.

❖ **Les sessions du comité de pilotage**

Les sessions du comité de pilotage se tiennent une fois par an. Elles examinent les bilans annuels, à mi-parcours et final de la mise en œuvre de la SNCT et formule des recommandations.

III.5.2. Dispositions de suivi et d'évaluation

III.5.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation consiste à une collecte permanente et une analyse des données de la mise en œuvre des différents plans d'actions triennaux. Il permet de mesurer le niveau de réalisation des résultats, des effets et des impacts de la SNCT.

A cet effet, le mécanisme du suivi-évaluation repose sur un dispositif de planification opérationnelle, de collecte et d'analyse basée sur un système d'informations statistiques fonctionnel. Ce mécanisme prévoit des évaluations internes et externes.

Le suivi évaluation interne sera coordonné par le Secrétariat technique en collaboration avec tous les acteurs concernés à travers l'élaboration de projet de rapports d'exécution physique et financière des plans de travail annuels, la mise à jour de la matrice des indicateurs et des évaluations à la fin de chaque plan d'actions. Ces documents seront soumis à l'examen et à la validation du CASEM et du comité de pilotage.

Quant aux évaluations externes, elles seront conduites à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre de la stratégie par des structures indépendantes.

III.5.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficaces de la stratégie, il sera développé des outils de suivi et d'évaluation sur la base des instruments de la mise en œuvre du référentiel national de développement à savoir un cadre logique du plan d'actions ministériel, un cadre de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants du ministère, un plan de travail annuel ministériel ou Programme d'Activités Annuels (PAA).

Conformément à ces instruments, il sera produit des rapports trimestriels, semestriels, annuels et triennaux au niveau interne pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

III.6. MÉCANISME DE FINANCEMENT

L'analyse diagnostique a montré que le financement constitue l'une des principales préoccupations des politiques publiques en matière de culture et de tourisme. L'accès aux ressources financières adaptées aux spécificités des deux domaines constitue donc une condition sine qua non pour l'émergence d'entreprises culturelles et touristiques compétitives et viables.

Ainsi, l'accroissement du volume de financement dans les domaines culturel et touristique est plus que jamais indispensable. A cet effet, les sources de financement potentielles identifiées sont : le financement public national, la coopération bilatérale et multilatérale, les banques et établissements financiers, le sponsoring et le mécénat, et le partenariat public-privé.

III.6.1. Le financement public national

Les crédits budgétaires alloués au ministère en charge de la culture et du tourisme sont inférieurs à 0,5% par rapport au budget national. Est-il besoin de souligner que ces allocations sont très insuffisantes au regard des objectifs et ambitions du domaine. Au regard de cette situation, il est plus que nécessaire d'accroître ses crédits budgétaires.

III.6.2. La coopération bilatérale et multilatérale

Le Burkina Faso a développé des accords de coopération au niveau de la culture et du tourisme. Ces accords de coopération devraient davantage être renforcés compte tenu du besoin de financement.

En outre, le développement d'un partenariat fructueux avec les structures régionales offrirait de meilleures opportunités. A ce titre, des missions extérieures de prospection et de recherche de financement sont nécessaires pour une mise en œuvre efficiente de cette stratégie.

III.6.3. Les banques et établissements financiers

Les banques et établissements financiers interviennent faiblement dans les domaines de la culture et du tourisme en raison de la méconnaissance des opportunités d'affaires dont regorgent les industries culturelles et touristiques. Les principales mesures proposées pour faciliter le financement bancaire sont entre autres :

- La mise en place de mécanisme permettant aux banques et aux établissements financiers d'appréhender les opportunités qu'offrent les domaines ;
- le partage de risques par des organismes spécialisés (sociétés de garantie) ;
- le recours aux établissements spécialisés ;
- la garantie de bonne fin.

III.6.4. Le sponsoring et le mécénat

Le mécénat et le sponsoring sont faiblement pratiqués au Burkina Faso. Les principales raisons sont : l'absence d'un cadre juridique de promotion du sponsoring et du mécénat, la faible qualité des dossiers de sponsoring, le manque de professionnalisme des acteurs culturels et touristiques. D'une part, l'engagement de l'Etat en faveur des acteurs des domaines de la culture et du tourisme devrait se traduire par une réforme des textes relatifs au mécénat et au sponsoring. D'autre part, un renforcement des capacités des acteurs desdits domaines est plus que nécessaire pour leur permettre d'être à même de formuler et de présenter convenablement leurs dossiers de sponsoring.

III.6.5. Le partenariat public-privé

Le volume des investissements nécessaires à la promotion des domaines culturel et touristique est énorme. L'Etat, les collectivités et les partenaires techniques et financiers seuls ne peuvent y faire face surtout dans un contexte de rareté des ressources pour les investissements publics. C'est donc tout l'intérêt de recourir aux partenariats public privé (PPP), comme moyens de financement de certains projets et programmes structurants notamment en matière d'infrastructures culturelles et touristiques, d'aménagement et de valorisation du patrimoine culturel et touristique, de formation, etc.

Le financement de la stratégie va se baser sur une planification budgétaire pluriannuelle pour mettre en évidence la prévision des besoins.

III.7. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Le risque est un obstacle potentiel à la réalisation d'un objectif, d'une action ou d'une activité. Aussi, les risques suivants pourraient entraver la mise en œuvre de la stratégie :

III.7.1. La dégradation du climat social et sécuritaire

Les domaines de la culture et du tourisme peuvent être confrontés à de nombreux risques tels que l'instabilité socio politique, la négation et la perte des valeurs, les conflits communautaires, les épidémies, le terrorisme, les conflits armés, les pillages, l'incivisme, les vols et les consommations de stupéfiants.

En effet, le contexte sécuritaire international, sous régional et national marqué par la persistance du phénomène du terrorisme, la montée de l'incivisme sur les sites et dans les salles de spectacles, les conflits et les pillages pourraient impacter négativement l'atteinte des objectifs de la présente stratégie.

Pour ce faire, l'éducation, la sensibilisation des populations, la prévention des risques sanitaires, la sécurisation des sites et espaces culturels et touristiques sont entre autres des solutions pour un meilleur développement des domaines.

III.7.2. L'insuffisance des ressources

Les ressources humaines, matérielles et financières sont indispensables à l'atteinte des objectifs de la stratégie. L'absence ou l'insuffisance de ces ressources pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats escomptés. Pour ce faire, l'Etat doit mettre à la disposition du ministère en charge de la culture et du tourisme, des ressources humaines en nombre suffisant et en qualité, des ressources matérielles, logistiques et infrastructurelles ainsi que des budgets conséquents. En outre, il devra mettre tout en œuvre pour faciliter la contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à la mise en œuvre des projets et programmes des domaines de la culture et du tourisme grâce à des accords de coopération.

III.7.3. La faible adhésion et la non-appropriation de la stratégie par les acteurs

La stratégie fait intervenir plusieurs acteurs et à ce titre, sa mise en œuvre réussie nécessite l'adhésion de tous les acteurs.

Les chances de réussite de la mise en œuvre de la stratégie tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie à tous les niveaux. Il s'avère nécessaire de mettre en place une stratégie efficace de communication et des cadres de dialogue en vue de favoriser des concertations et des synergies d'intervention.

Aussi, l'appropriation de l'ensemble de la stratégie par les différents acteurs des domaines de la culture et du tourisme et un suivi rigoureux des interventions s'avèrent indispensables à l'atteinte des résultats attendus.

III.7.4. La conjoncture internationale

Le Burkina Faso est fortement tributaire des capitaux étrangers pour le financement de ses politiques publiques. La stabilité de l'environnement économique international est ainsi déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

En effet, un environnement international marqué par des crises économiques et financières affecterait les investissements dans les domaines de la culture et du tourisme.

Par ailleurs, il entraînerait des répercussions directes sur la demande extérieure en produits culturels et touristiques.

Pour atténuer ce risque lié à la conjoncture internationale, il convient d'œuvrer à la consolidation de la demande interne et à la diversification des marchés d'exportation.

TABLEAU D'ANALYSE ET DE GESTION DES RISQUES

RISQUES	COMMENTAIRES	MESURES PALLIATIVES
La dégradation du climat social et sécuritaire	Les domaines de la culture et du tourisme peuvent être confrontés à de nombreux risques tels que l'instabilité socio politique, la négation et la perte des valeurs, les conflits communautaires, les épidémies, le terrorisme, les conflits armés, les pillages et le trafic illicite des biens culturels, la destruction des sites culturels et touristiques, l'incivisme, les vols et les consommations de stupéfiants.	Les solutions sont entre autres : -l'éducation et la sensibilisation des populations, -la prévention des risques sanitaires, -la sécurisation des sites, espaces culturels et touristiques.
L'insuffisance des ressources	Les crédits budgétaires alloués au ministère en charge de la culture et du tourisme sont inférieurs à 0,5% par rapport au budget national. Ces allocations sont insuffisantes, ce qui ne permet pas aux domaines d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions.	Il sied de mettre à la disposition du ministère en charge de la culture et du tourisme des ressources humaines, matérielles, logistiques et infrastructurelles en nombre suffisant et en qualité ainsi que des budgets conséquents. En outre, il convient de mettre tout en œuvre pour faciliter la contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à la réalisation des projets et programmes, grâce à des accords de coopération.
La faible adhésion et la non-appropriation de la stratégie par les acteurs	Les conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie tiennent entre autres à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie à tous les niveaux. L'insuffisance d'appropriation de la stratégie par les acteurs pourrait conduire à leur non-adhésion et une absence de synergie	Il s'avère nécessaire de mettre en place une stratégie efficace de communication et des cadres de concertation en vue de favoriser l'appropriation de la stratégie et une synergie d'actions
La conjoncture internationale	La stabilité de l'environnement économique international est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Un environnement international marqué par des crises économiques et financières affecterait les investissements dans les domaines de la culture et du tourisme. Il entrainerait par ailleurs des répercussions directes sur la demande internationale en produits culturels et touristiques.	Il convient d'œuvrer à la consolidation de la demande interne, et à la diversification des marchés d'exportation

CADRE LOGIQUE

Intitulé du référentiel ministériel :		Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT)				
Impact escompté (Politique sectorielle Culture, Sports et Loisirs/PS-CTSL) :		<ul style="list-style-type: none"> • La contribution des industries culturelles, touristiques et sportives à l'économie est améliorée ; • La contribution du secteur à l'épanouissement de la population et à la cohésion sociale est améliorée ; • La contribution du secteur au rayonnement international du Burkina Faso est renforcée. 				
Contribution de la SNCT à l'impact de la politique sectorielle		Objectif global de la SNCT : Créer une dynamique de développement culturel et touristique, fondée sur les valeurs communes propres aux Burkinabè, les capacités entrepreneuriales et la créativité des acteurs, en vue de l'épanouissement économique et social des populations du Burkina Faso				
Impacts escomptés de la SNCT		<ul style="list-style-type: none"> • La contribution des industries culturelles et touristiques à l'économie est améliorée ; <p>La contribution de la culture et du tourisme à l'épanouissement de la population et à la cohésion sociale est améliorée</p>				
Objectif stratégique (référentiel national) : OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents						
Effet attendu (PNDES) : EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée						
Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence (2015)	Cibles finales RN (2020)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 3.2.2.1	Part de l'industrie touristique dans le PIB	3,7%	8%	Rapport de l'étude	MCAT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'instabilité sociopolitique ✓ Sous financement du secteur de planification (faible mobilisation des ressources internes) ✓ Faible adhésion des acteurs ✓ Insécurité <p>Faible consommation des biens et services du secteur par les ménages</p>
I.E 3.2.2.2	Part de l'industrie culturelle dans le PIB	2,3%	6%	Rapport de l'étude	MCAT	
I.E 3.2.2.5	Taux d'accroissement des emplois culturels touristiques	< 5%	7%	Rapport des études	MCAT	
Programme pilotage						
Objectifs stratégiques (PS-CTSL) :						
- Renforcer le cadre institutionnel, organisationnel et juridique du secteur						

- Renforcer et améliorer les infrastructures et équipements du secteur

Objectif stratégique 1 SNCT : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des domaines de la culture et du tourisme

Effet attendu 1.1 : Le pilotage stratégique des structures du ministère est amélioré.

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.1.1	Proportion de structures des programmes culture et tourisme satisfaites du management des premiers responsables	62%	90%	Rapport d'enquête ou de sondage du SG	Cabinet /SG	Instabilité institutionnelle
I.E.1.1.2	Taux d'exécution des recommandations issues des cadres de concertation formels	ND	85%	Rapports des cadres de concertation et du SG/DGESS	Cabinet /SG DMP/DGESS	
I.E.1.1.3	Taux annuel d'exécution physique des programmes	73,26%	85%	Rapports d'activités des CSD	DGESS	
I.E.1.1.4	Niveau d'appropriation des textes juridiques par les acteurs de la culture et du tourisme (Faible, Moyen, élevé)	ND	Elevé	rapport d'enquêtes ou de sondage	DGESS	
I.E.1.1.5	Taux de satisfaction des organisations professionnelles des prestations de l'administration publique	ND	50%	Rapport d'enquête ou de sondage	DGESS	

Effet attendu 1.2 : Le programme de construction des infrastructures culturelles et touristiques est mis en œuvre

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.2.1	Taux de réalisation du programme de construction des infrastructures	65%	95 %	Rapports d'exécution du PPM de la DMP	Cabinet /SG	Défaillance des entreprises

Effet attendu 1.3 : Le processus de déconcentration et de décentralisation est renforcé

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.3.1	Proportion de communes chefs-lieux de	60%	95%	Rapports d'activités	DGESS	Faible adhésion des exécutifs locaux

	régions ayant pris en compte les activités culturelles et touristiques dans leurs PCD			des directions régionales Rapports d'activités de la DGESS		
--	---	--	--	---	--	--

Effet attendu 1.4 : La visibilité et la lisibilité des deux domaines sont renforcées

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.4.1	Taux de progression des activités couvertes	75%	95%	Rapport d'activités de la DCPM, coupures de presse	DCPM	
I.E.1.4.2	Evolution du nombre de visiteurs du site web du Ministère	150 000	500 000	Rapports d'activités de la DCPM/DSI, le site web	DCPM	

Effet attendu 1.5 : La gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources humaines est améliorée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.5.1	Proportion d'agents ayant leur avancement à jour	95%	98%	Rapports d'activités de la DRH	DRH	Instabilité du réseau de connexion
I.E.1.5.2	Proportion d'agents ayant bénéficié des formations continues	10%	60%	Rapports d'activités de la DRH	DRH	

Effet attendu 1.6 : La gestion opérationnelle et prévisionnelle des ressources matérielles et financières est améliorée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.6.1	Taux d'exécution du budget	90%	95%	Rapport d'exécution du Budget	DAF	Défaillance des prestataires Incivisme des contribuables
I.E.1.6.2	Taux de réalisation des recettes	54%	85%		DAF	

Effet attendu 1.7 : La planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes sont améliorés

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.7.1	Taux d'exécution des recommandations issues des rapports de suivi évaluation des programmes	50,5%	90%	Rapports de la DGESS sur le suivi et l'évaluation des programmes	DGESS/IGS	
I.E.1.7.2	Niveau d'atteinte des cibles du Projet Annuel de Performance (PAP) du Budget Programme	50%	90 %	Rapports d'activités de la DGESS	DGESS	

Effet attendu 1.8 : Des statistiques fiables et adaptées aux besoins de la culture et du tourisme sont fournies

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.8.1	Proportion de filières culturelles et touristiques fournissant des statistiques exhaustives	50,1%	95%	Annuaire statistiques du Ministère	DGESS/OBSTOUR	Non adhésion des structures partenaires
I.E.1.8.2	Fréquence de parution des documents statistiques actualisés	100%	100%	Annuaire statistiques du Ministère	DGESS	

Effet attendu 1.9 : La formation et le développement de la recherche en matière de culture et de tourisme sont renforcés

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.9.1	Taux d'exécution du plan de formation des acteurs privés de la culture et du tourisme	75%	95%	Rapports d'activités DGFR	DGFR	
I.E.1.9.2	Taux d'exécution du plan d'actions de la stratégie nationale de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabé	50%	90%	Rapports d'activités de la DGFR	DGFR	

Effet attendu 1.10 : La coopération culturelle et touristique est dynamisée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT(2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.10.1	Taux d'accroissement des financements hors budget de l'Etat	2%	6%	Rapport annuel de performance	DCAJ/DGESS	

Effet attendu 1.11 : Les acteurs non étatiques disposent d'organisations professionnelles fortes et dynamiques qui contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques

I.E.1.11.1	Proportion des organisations professionnelles de la culture et du tourisme disposant d'administration et de programmes pluriannuels	ND	60%	Documents de planification des organisations professionnelles	Responsables de programmes	Non adhésion des acteurs non étatiques
I.E.1.11.2	Taux de progression des activités réalisées par les organisations professionnelles de la culture et du tourisme en lien avec les programmes publics	ND	5%	Rapports d'activités des organisations professionnelles	Responsables de programmes	
I.E.1.11.3	Taux de satisfaction des usagers des prestations des Organisations Professionnelles (OP)	ND	30%	Rapport d'enquête ou de sondage	Organisations Professionnelles (OP)	

Effet attendu 1.12 : La représentativité des femmes dans les domaines de la culture et du tourisme est améliorée

I.E.1.12.1	Proportion des femmes dans l'administration de la culture et du tourisme	21,01%	30%	Rapport des Cellules genre/DRH	Cellules genre MCAT/	Faible adhésion des acteurs
I.E.1.12.2	Proportion des femmes dans les instances dirigeantes des organisations professionnelles	ND	25%	Rapport des Cellules genre/DRH	Cellules genre MCAT/	
I.E.1.12.3	Proportion des femmes occupant des postes de responsabilité dans l'administration de la culture et du tourisme	10,91%	30%	Rapport des Cellules genre/DRH	Cellules genre MCAT	

Programme Culture

Objectifs stratégiques de la PS-CSL :

- Protéger et promouvoir le patrimoine culturel et touristique

Renforcer les capacités techniques et financières du secteur

- Renforcer et améliorer les infrastructures et équipements du secteur

Objectif stratégique 2 SNCT : Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entreprenariat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations

Effet attendu 2.1 : Les biens, éléments, et expressions culturelles sont davantage protégés et promus

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT(2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.1.1	Proportion de biens culturels meubles protégés	35,66%	50,5%	- Registre d'inventaire de la DGPC	DGPC	Non adhésion des populations Non adhésion des musées structurés
I.E.2.1.2	Proportion de biens culturels immeubles protégés	1,8%	50%	-Liste indicative nationale du patrimoine culturel - Actes de classement des biens culturels	DGPC	
I.E.2.1.3	Taux de progression de la fréquentation des musées fonctionnels	0,78%	17,22%	Rapport d'activités DGPC Annuaire statistiques de la DGESS	DGPC	
I.E.2.1.4	Taux de progression d'éléments du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) inscrits sur la liste représentative nationale	ND	28%	Rapport d'activités DGPC Annuaire statistiques de la DGESS	DGPC	

Effet attendu 2.2 : La production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique enregistrée et arts plastiques et appliqués est soutenue

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT(2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
------	---------------------	-----------------------------	---------------------------	------------------------	--------------	----------------------

I.E.2.2.1	Taux d'accroissement du nombre d'œuvres d'art plastique déclarées	6%	16%	Rapport d'activités BBDA Annuaire statistiques BBDA et de la DGESS	DGA	-Habitudes de consommation extraverties - La prégnance de la piraterie - La raréfaction des matières premières
I.E.2.2.2	Taux de progression des droits perçus par le BBDA pour les spectacles	5,98%	22%	Rapport d'activités DGA et BBDA	BBDA	La recrudescence de la fraude

Effet attendu 2.3 : La chaîne du livre est dynamisée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.3.1	Taux d'accroissement des titres édités	19,35%	21,3%	Registre du dépôt légal	DGLLP	L'étroitesse du marché
I.E.2.3.2	Taux de progression de la fréquentation des centres de lecture	25,16%	64,84%	Rapport d'activités DGLLP	DGLLP	Faible propension des jeunes à la lecture

Effet attendu 2.4 : La création, la production et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité sont accrues

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.4.1	Taux de progression de la production de films	33,33%	25 %	Rapport d'activités DGCA Statistiques de la DGESS	DGCA	-l'inaccessibilité des financements -La prégnance de la piraterie
I.E.2.4.2	Proportion de films burkinabè diffusés dans les salles	51,22%	80%	Rapport d'activités DGCA	DGCA	

Effet attendu 2.5 : L'entrepreneuriat et les industries culturelles et créatives sont développés

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.5.1	Taux de progression du nombre d'entreprises culturelles formelles	4,44%	15%	-Rapport d'activités DPICC	DPICC	Le manque d'intérêt des acteurs

				-Statistiques du CEFORE -Fichier Neéré		Les entraves à la libre circulation des personnes et des biens Le non reversement des droits perçus à l'étranger par les sociétés étrangères
I.E.2.5.2	Taux d'accroissement d'entrepreneurs de spectacles en norme	93,18%	75%	Rapport d'activités DGA Statistiques de la DGESS	DGA	
I.E.2.5.3	Proportion des entrées relatives aux films burkinabè diffusés dans les salles	8,2%	90%	Rapport d'activités DGCA Statistiques de la DGESS	DGCA	
I.E.2.5.4	Proportion de la musique burkinabè diffusée sur les médias	43%	75%	Rapport d'activités BBDA Rapport du CSC	BBDA	
I.E.2.5.5	Taux de progression des droits d'auteurs perçus à l'étranger	75,41%	90%	Rapport d'activités DGA	BBDA	
I.E.2.5.6	Taux de progression des autorisations de sortie des artistes	5%	55%	Rapport d'activités BBDA	DGA	
I.E.2.5.7	Taux de progression annuelle du nombre d'opérateurs culturels exportateurs de produits culturels burkinabè à l'extérieur	21%	75%	Rapport d'activités DPICC Annuaire statistique DGESS	DPICC/DGA/DGESS	

Effet attendu 2.6 : La gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins est améliorée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.6.1	Taux d'accroissement des droits d'auteurs et droits voisins perçus	9,07, %	23%	Rapport d'activités BBDA Statistiques de la DGESS	BBDA	-La faible adhésion des usagers et des utilisateurs de droits -Le changement des modes de consommation
I.E.2.6.2	Taux d'accroissement des adhérents au BBDA	10%	23%	Rapport d'activités BBDA	BBDA	-La prégnance de la piraterie

Effet attendu 2.7 : Les infrastructures culturelles sont renforcées

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.9.1	Taux d'accroissement des activités organisées dans les infrastructures culturelles publiques	10%	50%			
I.E.2.9.2	Proportion des salles multifonctionnelles équipées	40%	95%	Statistiques DGESS Annuaire statistiques du MCAT Rapports d'activités DRCAT	DGESS	
I.E.2.9.3	Taux de fréquentation des infrastructures fonctionnelles	ND	50%	Annuaire Statistiques	DGESS	
I.E.2.9.4	Evolution des infrastructures culturelles publiques construites ou réhabilitées	ND	25	PV de réception des infrastructures	DGESS/DAF/DMP	

Programme tourisme

Objectifs stratégiques (PS-CSL) :

- Protéger et promouvoir le patrimoine culturel et touristique
- Renforcer les capacités techniques et financières du secteur
- Renforcer et améliorer les infrastructures et équipements du secteur

Objectif stratégique 3 SNCT : Améliorer l'attractivité touristique du Burkina Faso en vue d'accroître la fréquentation de la destination, les retombées économiques et de contribuer au bien-être des populations.

Effet attendu 3.1 : L'offre touristique est protégée et valorisée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.3.1.1	Taux de progression des visiteurs sur les sites touristiques	11,8%	10%	Rapports d'activités de l'ONTB Tableau de bord des	OBSTOUR	- Insécurité - Crise socioéconomique

				statistiques du tourisme		
I.E.3.1.2	Taux de progression de la Durée Moyenne de Séjour (DMS)	0,5%	7%	Tableau de bord des statistiques du tourisme	OBSTOUR	crises (sécuritaire, sanitaire, économique, politique, etc.)
Effet attendu 3.2 : Des formes de tourisme durable sont Promues						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.3.2.1	Taux de progression des sites touristiques intégrant les principes du tourisme durable	ND	50%	Rapport d'activités de la DGT	DGT	- Faible adhésion des partenaires et des populations cibles
I.E.3.2.2	Taux de progression des entreprises touristiques intégrant les principes du tourisme durable	ND	10%	Rapport DGT Rapport DDIT	DGT/DDIT	
Effet attendu 3.3 : La pratique du tourisme interne est développée.						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.3.3.1	Taux de progression annuelle des arrivées du tourisme interne dans les ETH	4%	15%	Tableau de bord des statistiques du tourisme Annuaire statistique du MCAT	OBSTOUR	-Insécurité -faible adhésion des résidents -Crise socioéconomique
I.E.3.3.2	Taux de progression des visiteurs résidents sur les sites touristiques	7%	15%	Tableau de bord des statistiques du tourisme Rapport d'activités de l'ONTB	OBSTOUR	
Effet attendu 3.4 : L'entrepreneuriat et l'industrie touristique sont promus.						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.3.4.1	Taux de progression annuelle des entreprises touristiques	9,5%	3%	Rapport d'activités de la DDIT et de la DGT	OBSTOUR	- Insécurité - Crise socioéconomique

I.E.3.4.2	Taux de progression annuelle des emplois touristiques	1,4%	5%	Rapport d'enquête de l'OBSTOUR	OBSTOUR	
-----------	---	------	----	--------------------------------	---------	--

Effet attendu 3.5 : La qualité des prestations touristiques est améliorée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.3.5.1	Taux de satisfaction des touristes	63,4%	78%	Rapport d'enquête de l'OBSTOUR	OBSTOUR	faible adhésion des acteurs
I.E.3.5.2	Taux de progression de la durée moyenne de séjour	0,5%	7%	Rapport de contrôle annuel de la DGT Tableau de bord des statistiques du tourisme de l'OBSTOUR	OBSTOUR	

Effet attendu 3.6 : La destination Burkina Faso est promue à l'extérieur

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales SNCT (2027)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.3.6.1	Taux de progression des arrivées des non-résidents dans les ETH	1,1%	5%	Tableau de bord des statistiques du tourisme	OBSTOUR	crises (sécuritaire, sanitaire, économique, politique, etc.)
I.E.3.6.2	Taux de progression des arrivées touristiques à l'aéroport international de Ouagadougou	1,2%	5%	Tableau de bord des statistiques du tourisme	OBSTOUR	

GLOSSAIRE

Aménagement touristique : Ensemble des travaux de réalisation d'infrastructures de base dans les espaces destinés à accueillir des réceptifs touristiques.

Arts appliqués : Encore appelés design et services créatifs, ils couvrent toutes les activités des designers qui réfléchissent et travaillent la forme et la fonction de tout ce qui entoure l'individu.

Arts de la scène : Ils constituent toutes les activités relevant du spectacle vivant à savoir la musique (moderne, live, enregistrée, numérique, traditionnelle), la danse (moderne et traditionnelle), le théâtre et les arts apparentés (marionnettes, conte, humour), les festivals et manifestations culturelles. Ils comprennent également la célébration d'évènements culturels (Festivals, fêtes et foires) qui se déroulent localement et peuvent présenter un caractère informel.

Arts plastiques : C'est le regroupement de toutes les pratiques ou activités donnant une représentation artistique, esthétique ou poétique au travers de forme et de volumes.

Chaîne du livre : Ensemble des acteurs intervenant dans la conception, l'édition, l'impression, la diffusion, la commercialisation et « la consommation » du livre. Elle fait intervenir les auteurs, les éditeurs, les imprimeurs, les distributeurs, les libraires, les bibliothécaires, les documentalistes, les lecteurs...afin d'assurer son développement.

Circuit touristique : Produit de l'industrie touristique comprenant des nuitées dans plusieurs sites différents ou un trajet à suivre le long d'un chemin pittoresque, axé sur une thématique distinctive et qui relie un certain nombre de sites touristiques évocateurs et ouverts aux visiteurs où l'on trouve une gamme variée de services de nature à satisfaire le besoin des visiteurs. Le circuit est appelé « route » touristique lorsque le point de départ et le point d'arrivée sont différents. Par contre, le circuit est dit « trajet » touristique lorsqu'il est en boucle, c'est-à-dire le départ et l'arrivée se font au même point.

Culture : Ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Diversité culturelle : Elle renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression, celle-ci se transmettant au sein des groupes et des sociétés et entre eux.

Droit d'auteur : C'est l'ensemble des droits dont dispose un auteur ou ses ayants droits (héritiers, sociétés de production) sur des œuvres de l'esprit originales et des droits corrélatifs du public à l'utilisation ou à la réutilisation de ces œuvres sous certaines conditions.

Expressions culturelles : Expressions ou manifestations qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés, et qui ont un contenu culturel.

Industrie culturelle et créative : Elles désignent « les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial ».

Industrie touristique : Ensemble des acteurs dont les fonctions caractéristiques concourent à la satisfaction des besoins des touristes.

Inventaire : Opération consistant à répertorier et à renseigner, l'ensemble des biens du patrimoine et du potentiel culturel et touristique.

Offre dérivée : Elle comprend l'ensemble des biens et services créés, transformés par l'activité humaine et de nature à satisfaire des besoins d'ordre touristique.

Offre originelle : Elle se compose des sites touristiques, des éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel (rites, us et coutumes...), des sites naturels pittoresques, de la flore et de la faune.

Offre touristique : Ensemble des biens et services offerts au touriste pour satisfaire aux besoins de son séjour.

Parahôtellerie : Fait de fournir, dans des conditions similaires à celles proposées par les établissements d'hébergement à caractère hôtelier, au moins trois des quatre prestations suivantes : petit-déjeuner, nettoyage régulier des locaux, fourniture du linge de maison, réception de la clientèle.

Patrimoine culturel : Ensemble des biens culturels, naturels, meubles, immeubles, immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Patrimoine culturel immatériel : Ensemble des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que des instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

Patrimoine culturel matériel : patrimoine culturel composé d'une part de biens culturels meubles, qui peuvent être déplacés sans dommage pour eux-mêmes et pour leur environnement et d'autre part de biens culturels immeubles qui ne peuvent être déplacés sans dommage pour eux-mêmes et pour leur environnement.

Patrimoine mixte : Ensemble des monuments naturels, des formations géologiques et physiographiques, des sites naturels qui ont une charge culturelle. Ce patrimoine présente à la fois les caractères culturel et naturel.

Patrimoine naturel : s'entend des monuments, des formations géologiques et physiographiques et des sites ou zones naturels délimités qui ont une grande importance du point de vue de la diversité biologique et pour les communautés.

Patrimoine touristique : Ensemble des potentialités, sites et attraits culturels, naturels et mixtes à vocation touristique susceptibles d'attirer l'attention des touristes et de provoquer leur venue.

Produit culturel : C'est un bien ou un service qui a pour rôle de combler les besoins matériels et immatériels ; qui véhiculent des idées, des valeurs symboliques et des modes de vie ; qui informent et distraient contribuant ainsi à forger et à diffuser l'identité collective d'une part et à influencer les pratiques culturelles d'autre part.

Site ou attrait touristique : Tout espace, paysage ou lieu naturel, tout monument historique, archéologique, architectural, tout événement culturel, naturel ou de loisirs, drainant des visiteurs.

Site culturel : Un site culturel à vocation touristique est tout espace, tout lieu, tout monument ou tout autre bien dont l'attrait principal est l'aspect culturel.

Site majeur : Un site dont l'attractivité ou l'importance du potentiel touristique nécessite sa mise en tourisme.

Site menacé : Un site menacé ou « en danger » est un site qui présente un certain nombre de pathologies et/ou des obstacles naturels ou anthropiques à sa mise en valeur touristique.

Site mixte : Un site mixte est tout espace, tout lieu, tout monument ou tout autre bien dont le caractère attractif est constitué des œuvres conjuguées de l'Homme et de la nature.

Site naturel : Un site naturel à vocation touristique est tout espace ou tout lieu dont l'attrait principal est constitué par les éléments de la nature.

Site phare : Site qui fait la renommée d'une destination de par sa notoriété et sa fréquentation.

Tourisme : Ensemble des activités se rapportant aux déplacements et aux séjours de personnes en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive n'excédant pas une année, à des fins de loisirs, affaires ou autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Tourisme culturel : Tout mouvement de personnes obéissant à des motivations essentiellement culturelles telles que les pèlerinages, les voyages d'études du folklore ou de l'art, la découverte de sites culturels et/ou manifestations à caractère culturelle.

Tourisme cynégétique : Tourisme basé sur l'observation de la faune dans son milieu naturel et la pratique de la chasse sportive réglementée.

Tourisme d'affaires et de congrès : Tourisme effectué essentiellement pour des raisons professionnelles.

Tourisme durable : Tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueils.

Tourisme interne : Tourisme pratiqué par les résidents d'un pays donné, qui voyagent à l'intérieur de ce pays.

Tourisme récepteur : Tourisme pratiqué par les non-résidents d'un pays, qui voyagent dans le pays donné.

Zone touristique : Espace territorial caractérisé par la prédominance de potentialités touristiques spécifiques.



ANNEXES

Annexe 1 : Article 26 du décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement

- l'élaboration des documents de politiques, de programmes et de projets de développement de la culture et du tourisme ;
- la protection et la valorisation des ressources culturelles et touristiques nationales ;
- l'aménagement, la réhabilitation, la rénovation et l'entretien des sites culturels et touristiques ;
- la promotion de la qualité de l'offre touristique ;
- la réglementation et le contrôle des activités culturelles, touristiques et hôtelières;
- le développement des infrastructures culturelles, touristiques et des loisirs ;
- la collecte, la production et la diffusion des données statistiques en matière de culture et de tourisme ;
- la promotion des industries culturelles, créatives et touristiques ;
- le développement du tourisme interne et inter-régional ;
- la promotion de la gastronomie nationale ;
- la réalisation et la promotion de la formation en matière de culture et de tourisme ;
- la promotion et la commercialisation des produits de la faune en relation avec le ministère chargé de l'environnement ;
- la promotion et la mise en œuvre de la coopération culturelle et touristique ;
- l'organisation de manifestations culturelles et touristiques ;
- l'inventaire, la promotion, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national ;
- la promotion du dialogue des cultures et des civilisations ;
- la gestion des documents soumis par la loi à la formalité du dépôt légal ;
- la valorisation du patrimoine culturel et naturel en synergie avec le ministère chargé de l'environnement.

Annexe 2, Tableau n°1 : Musées et objets de collection

N°	Musée	Types de collections	Nombre d'objets	Statut	Lieu
1	Musée national	-objets ethnographiques -objets archéologiques -objets d'art contemporain -objets divers.	10 470 (un inventaire est actuellement en cours)	Public	Ouagadougou
2	Musée de la musique Georges OUEDRAOGO	-instruments de musique	242	Public	Ouagadougou
3	Musée Sogossira SONON	-objets ethnographiques -objets archéologiques -objets d'art contemporain -objets divers.	660	Public	Bobo-Dioulasso
4	Musée de Kaya	-objets ethnographiques -objets archéologiques -objets d'art contemporain -objets divers.	263	Public	Kaya
5	Musée des civilisations du Sud-ouest	-objets ethnographiques -objets archéologiques -objets d'art contemporain -objets divers.	1381	Public	Gaoua
6	Musée du Parc Bangréweogo	-espèces botanique et zoologiques	83	Public	Ouagadougou
7	Musée de plein air de Laongo	-sculptures,		Public	Ziniaré
8	Musée de l'Armée de Ouagadougou	-armement -tenue et objets en rapport avec l'armée.	1 500	Public	Ouagadougou
9	Musée géologique du BUMIGEB	- roches -minerais	900	Public	Ouagadougou

10	Musée de la Bendrologie de Manéga	-objets ethnographiques -objets archéologiques -objets d'art contemporain -objets divers.	10 000	Privé	Ziniaré
11	Musée de l'eau de Loumbila	-objets et récipients en rapport avec l'eau	2 500	Privé	Ouagadougou
12	Musée du Warba de Zorgho		27	Communautaire	Zorgho
13	Musée archéologique de Pobé Mengao	-objets archéologiques -objets ethnographique	1300	Communautaire	Gorom Gorom
14	Musée archéologique de Oursi Ubéro	-objets archéologique	700	Communautaire	Oursi
15	Musée senoufo de Bobo-Dioulasso	-objets ethnographiques -objets archéologiques -objets d'art contemporain -objets divers.	171	Communautaire	Bobo-Dioulasso
16	Musée de la Musique d'hier à aujourd'hui de Bobo-Dioulasso	-instruments de musique	162	Privé	Bobo-Dioulasso
17	Musée de la femme de Kolognuiessé	-objets ethnographiques	197	Privé	Ziniaré
18	Musée Da Do	-objets ethnographiques	700	Privé	Gaoua
19	Musée de Gourcy	-objets ethnographiques	700	Privé	Gourcy
20	Musée des masques de Ouna Kouka	-objets ethnographiques		Communautaire	Kouka
21	Musée de Bazoulé	-objets ethnographiques	200	Communautaire	Bazoulé
22	Musée du Mogho Naaba	-objets ethnographiques -divers objets en rapport		Privé	Ouagadougou

		avec le sport			
23	Musée de Douroula	-objets archéologiques	600	Communautaire	Douroula
24	Musée de la femme de Dano	-objets ethnographiques	33	Public	Dano
25	Musée Rayimi de Koudougou	objets ethnographiques	84	Privé	Koudougou
26	Musée de Saponé (projet)	objets ethnographiques	500	Privé	Saponé
27	Musée de Dori (projet)	objets ethnographiques	200	Privé	Dori
28	Musée de Garango (projet)	objets ethnographiques	250	Privé	Garango

Source : MCAT (Direction générale du patrimoine culturel)

Annexe 3, Tableau n°2 : Mausolées du Burkina Faso

N°	Mausolées	Localisation
1	Mausolée Naaba OUBRI	Oubriyaoghin (Oubritenga, Plateau Central)
2	Mausolée Naaba ZOUNGRANA	Komtoèga (Boulgou, Centre-Est)
3	Mausolée Naaba YADEGA	Gourcy (Zondoma, Nord)
4	Mausolée Guimbi OUATTARA	Bobo-Dioulasso (Houet, Hauts-Bassins)
5	Mausolée Tiéfo AMORO	Noumoundara (Houet, Hauts-Bassins)
6	Mémorial Karamogoba SANOGO	Lanfiéra (Sourou, Boucle du Mouhoun)
7	Mémorial des Martyrs	Ouagadougou (Kadiogo, Centre)
8	Mémorial des Héros nationaux	Ouagadougou (Kadiogo, Centre)

Source : MCAT (Direction générale du patrimoine culturel)

Annexe 4, Tableau n°3 : Aires fauniques du Burkina Faso

Aires fauniques du Burkina Faso	Superficie (ha)	Pourcentage
I. PARCS NATIONAUX		
1. Parc national du W	350 000	20,12
2. Parc National d'Arly	217 930	
3. Parc National de Pô dit Parc National Kaboré Tambi	155 500	
Total PN	723 430	
II. RESERVE TOTALE DE FAUNES		
1. Réserve totale de faune de Bontioli	12 700	0,35
Total RT	12 700	
III. RESERVE BIOSPHERE		
1. Forêt classée et Réserve de la biosphère de la mare aux hippopotames de Bala	19 200	0,53
Total RBMH	19 200	
IV. FORET CLASSEE ET RESERVE PARTIELLE DE FAUNES		
1. Forêt classée et Réserve Partielle de Faune de Singou septentrional	71 351	17,88
2. Forêt classée et Réserve partielle de Komkombouri	99 780	
3. Forêt classée et Réserve Partielle de faune de Pama	223 700	
4. Forêt classée et Réserve partielle de faune de Bontioli	29 500	
5. Forêt classée et Réserve partielle de faune de Nabéré	36 500	
6. Forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé – Léraba	124 500	
7. Forêt Classée et réserve partielle de faune de Gonsé	6 500	
8. Réserve totale de la Kourtiagou	51 000	
Total FCRPF	642 831	
V. NAZINGA		
1. Forêt classée et ranch de Gibier de Nazinga	91 300	2,55
Total FCRG	91 300	
VI. FORETS CLASSES		

1. Forêt classée de Koulbi	40 000	
2. Forêt classée de la Mou	34 000	
3. Forêt classée de Pâ	15 625	
4. Forêt classée de Wayen	12 000	
5. Forêt classée de la Sissili	32 700	
6. Forêt classée des deux Balé	57 000	
7. Forêt classée de Dibon	24 000	9,78
8. Forêt classée de Boulon	12 000	
9. Forêt classée de Koflandé	30 000	
10. Forêt classée de Dida	75 000	
11. Forêt classée de Sâ	5 400	
12. Forêt classée de Sourou	14 000	
Total FC	351 725	
VII. ZONE CYNEGETIQUE		
1. Zone cynégétique de Pagou-Tandougou	35 000	
2. Zone cynégétique de Ouamou (Ougarou)	64 246	4,29
3. Zone cynégétique de Tapoa Djerma	30 000	
4. Zone cynégétique de Koakrana	25 000	
Total ZC	154 246	
VIII. RESERVE SYLVO-PASTORALE		
1. Réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel	1 600 000	44,50
Total RSPPF	1 600 000	
Total Général	3 595 432	100,00
Aménagée 2016	1 610 107	44,78

Source : MEEVCC (Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques)

Annexe 5, Tableau N°4 : Récapitulatif du nombre de sites et attraits par zone et région touristique

Zone	Type de tourisme	Régions	Nombre de sites par région	Nombre de sites Par zone
Zone de l'Ouest	Tourisme culturel	Boucle du Mouhoun	68	216
		Hauts Bassin	72	
		Cascades	30	
		Sud-ouest	46	
Zone du Centre	Tourisme d'affaires	Centre	103	413
		Centre-Ouest	169	
		Centre-Sud	65	
		Plateau-Central	75	
Zone de l'Est	Tourisme cynégétique (vision et chasse sportive)	Centre-Est	89	222
		l'Est	133	
Zone du Sahel	Tourisme d'aventure et de raids	Nord	96	229
		Centre-Nord	64	
		Sahel	69	
TOTAL				1 080

Source : MCAT (Direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique)

Annexe 6, Tableau N°5 : Liste des principales chaînes de diffusion de films et séries burkinabè

Chaines	Prix en EURO	Prix en FCFA
Série		
TV5	Entre 2000 et 3000 l'épisode de 13, 26, 52 minutes en préachat	Entre 1 310 000 et 1 960 000 l'épisode de 13, 26, 52 minutes en préachat
A+	Entre 1000 et 1500 l'épisode en préachat Entre 500 et 800 en achat	Entre 656 000 et 980 000 l'épisode en préachat Entre 328 000 et 525 000 en achat
Chaines locales africaines	Entre 200 000 et 300 000 l'épisode. Bartering (films contre espaces publicitaires)	Entre 656 000 et 980 000 l'épisode en préachat Entre 328 000 et 525 000 en achat
Long métrage		
TV5	4 000 et 5 000 en préachat. Entre 2 000 et 3 000 en achat	2 623 828 et 3 279 785 en préachat. Entre 1 310 000 et 1 960 000 en achat
A+	1500 et 2 000 en préachat 1 000 en achat	980 000 et 1 310 000 en préachat 656 000 en achat
chaines locales africaines	Entre 750 et 1 000	Entre 492 000 et 656 000

Source : *Cabinet d'études « Culture et développement »*, **Données primaires**

Annexe 7, Tableau n°6 : Evolution du nombre d'auteurs et des œuvres déposées de 2011 à 2015

Année	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre d'auteurs	54	83	76	69	73	355
Nombre de titres des œuvres déposées	60	133	138	120	142	593

Source : MCAT (Bibliothèque Nationale du Burkina)

Annexe 8, Tableau n°7 : Evolution du nombre d'Etablissement Touristique d'Hébergement

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'ETH	240	ND	ND	293	321	384	447	ND	ND	ND	633
Nbre de chambres	-	-	-	-	6 576	7 187	7 443	-	-	-	10 768
Nbre de places-lits	-	-	-	-	13 058	14 120	14 565	-	-	-	21436

Source : MCAT (Observatoire National du Tourisme)

Annexe 8, Tableau N°8 : répartition des ETH par types d'hébergement et par région en 2016

Type d'ETH	HOTEL	AUBERGE	RESIDENCE	AUTRES	TOTAL
Boucle Du Mouhoun	14	17	3	5	39
Cascades	18	15		11	44
Centre	73	86	25	11	195
Centre-Est	15	9	1	2	27
Centre-Nord	11	18	2	5	36
Centre-Ouest	18	19	9	3	49
Centre-Sud	10	12	1	1	24
Est	12	30	4	12	58
Hauts-Bassins	37	20	9	12	78
Nord	13	5	2	4	24
Plateau Central	5	8	2	0	15
Sahel	4	10		0	14
Sud-Ouest	10	13	1	6	30
NATIONAL	240	262	59	72	633
Part en %	37,91	41,39	9,32	11,38	100

Source : MCAT (Observatoire National du Tourisme)

Annexe 9, Tableau n°9 : nombre des ETH en situation régulière par région en 2016

Régions	Nombre total d'ETH recensés	Nombre d'ETH en situation régulière	Pourcentage
Centre	192	71	36,98%
Hauts Bassins	78	15	19,23%
Plateau Central	10	03	30,00%
Cascades	44	05	11,36%
Centre Est	27	12	44,44%
Centre Nord	36	04	11,11%
Centre Ouest	49	07	14,29%
Centre Sud	24	05	20,83%
Sahel	14	04	28,57%
Sud-Ouest	30	02	6,67%
Nord	23	04	17,39%
Est	48	05	10,42%

Source : MCAT (Observatoire National du Tourisme), 2015

Annexe 10, Tableau N°10 : Evolution des nuitées de 2006 à 2016

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nuitées	998 610	1 110 756	1 007 062	1 017 311	1 048 587	1 018 718	1 086 375	1 130 843	1 013 437	932 626	1 029 247

Source : MCAT (OBSTOUR), Compendium des statistiques touristiques, 2016

Annexe 11, Tableau N°11 : Evolution des arrivées du tourisme interne

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arrivées globales	358 683	374 265	375 564	401 308	427 026	433 738	482 970	506 636	486 415	474 585	488 351
Arrivées tourisme interne	94 705	85 300	103 768	132 081	152 696	196 013	245 513	288 648	295 313	311 093	336 568

Source : MCAT (OBSTOUR), Compendium des statistiques touristiques, 2016

Annexe 12, Tableau n°12 : Résultats des inventaires du patrimoine culturel de 2012 à 2016

Désignation	Quantité	Observations
Biens culturels meubles	45 000	collection de musées, privées et communautaires (Masques du Burkina Faso,)
Biens culturels immeubles	1 026	Biens susceptibles d'être exploités à des fins touristiques (Mosquée de Dioulasso Ba, Site des Ruines de Loropeni, Mausolées, Granite de Laongo, etc.)
Éléments du patrimoine immatériel	500	Éléments susceptibles d'être valorisés sous forme de biens et services (Mares sacrées : Marigots sacrés de DAFRA, Mare de SABOU, Fêtes coutumière, etc.)

Source : MCAT (Direction Générale du Patrimoine Culturel)

Annexe 13, Tableau n°13 : Principaux textes internationaux en matière de culture et de tourisme

INTITULE		MATIERES TRAITEES
1.	Pacte international de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels	Reconnaissance des droits individuels en matière de culture et de tourisme
2.	Convention de Berne de 1886 sur la protection des œuvres littéraires et artistiques, complétée par la convention de 1971	Gouvernance de la propriété intellectuelle
3.	Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Définition des éléments du patrimoine culturel et naturel, Mesures de protection nationale et internationale
4.	Traité de l'OMPI de 1996 sur le droit d'auteur	Gouvernance de la propriété intellectuelle
5.	Code mondial d'éthique du tourisme de 1999	Ediction de principes généraux destinés à guider les acteurs du développement touristique
6.	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	Protection et promotion des expressions culturelles et artistiques ; promotion des secteurs d'activités culturelles ; promotion de la coopération culturelle d
7.	Accord général sur la commerce des services de 1995	Libéralisation des échanges de services (dont le tourisme) au niveau mondial
8.	Charte de la renaissance culturelle de l'Afrique de 2006	Politique culturelle ; intégration de la culture dans les plans de développement économique et social

Source : MCAT(DCAJ), *Répertoire des textes juridiques de la culture et du tourisme*, 2018

Annexe 13, Tableau n°14 : Principales lois nationales relatives à la culture et au tourisme

INTITULE		MATIERES TRAITÉES
1.	Loi n°042/96/ADP du 08 novembre 1996 portant institution du dépôt légal au Burkina Faso	Ancrage du dépôt légal
2.	Loi n°032-99/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique	Protection de la propriété littéraire et artistique
3.	Loi n°058-2003/AN du 22 octobre 2003 relative aux établissements de tourisme et à la promotion touristique au Burkina Faso	Règlementation de la construction, de l'aménagement et de l'exploitation des établissements touristiques et d'hébergement, des restaurants de tourisme et des agences de voyages
4.	Loi 047-2004/AN du 25 novembre 2004 portant orientation du cinéma et de l'audiovisuel	Définition et coordination de la politique cinématographique et audiovisuelle, réglementation, promotion et valorisation, financement, encadrement et formation
5.	Loi n°017-2005/AN du 17 mai 2005 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso	Définitions de la terminologie touristiques et des principes fondamentaux de développement touristique
6.	Loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso	Protection et sauvegarde du patrimoine culturel ; inventaire, classement et déclassement ; fouille et sondage aux fins de recherches
7.	Loi N°037-2017 du 23 mars 2017 portant obligation de décoration des bâtiments publics et recevant du public au Burkina Faso	Décoration des bâtiments publics et recevant du public au Burkina Faso; acquisition d'œuvres d'art au profit des édifices publics ;

Source : MCAT(DCAJ), *Répertoire des textes juridiques de la culture et du tourisme*, 2018

Annexe 14, Tableau N°15 sur les Effectifs des Ressources Humaines du MCA

Emplois	Cat	Hommes		Femmes		Total
		Nombre	%	Nombre	%	
Situation des effectifs par emploi spécifique du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme						
Conseiller des Affaires Culturelles	A	61	79,22	16	20,78	77
Assistant des Affaires Culturelles	B	38	71,70	15	28,30	53
Animateur des Affaires Culturelles	C	44	80	11	20	55
Administrateur des Services Touristiques	A	49	85,97	8	14,03	57
Technicien Supérieur des Services Touristiques	B	35	76,09	11	23,91	46
Technicien des Services Touristiques	C	48	96	02	04	50
Conservateur/Restaurateur de Musée	A	31	75,60	10	24,40	41
Technicien Supérieur de Musée	B	37	88,10	5	11,90	42
Guide Animateur de Musée	C	28	68,30	13	31,70	41
Administrateur du Cinéma et de l'Audiovisuel	A	26	92,86	02	07,14	28
Ingénieur du Cinéma et de l'Audiovisuel	A	17	80,96	04	19,04	21
Technicien Supérieur du Cinéma et de l'Audiovisuel	B	32	86,49	05	13,51	37
Agent d'exécution Spécialisé Cinéma et de l'Audiovisuel	C	21	80,77	5	19,23	26
TOTAL		467	81,35	107	18,65	574
Situation des effectifs par emploi non spécifique du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme						

Emplois	Cat	Hommes		Femmes		Total
		Nombre	%	Nombre	%	
Conseiller Gestion des Ressources Humaines	A	05	62,50	03	37,50	08
Assistant en Gestion des Ressources Humaines	B	03	100	00	00	03
Agent spécialisé en Gestion des Ressources Humaines	C	00	00	01	100	01
Administrateur Civil	A	03	100	00	00	03
Secrétaire Administratif	B	03	100	00	00	03
Adjoint Administratif	C	03	75	01	25	04
Inspecteur du Trésor	A	04	40	06	60	10
Administrateur des Services Financiers	A	01	25	03	75	04
Inspecteur des Impôts	A	01	100	00	00	01
Contrôleur du Trésor	B	01	50	01	50	02
Adjoint des Services Financiers	C	01	100	00	00	01
Agent de Bureau	C	07	53,84	06	46,16	13
Agent de liaison	D	08	53,33	07	46,67	15
Agent Technique de la Statistique	B	00	00	01	100	01
Agent spécialisé en STIC	C	01	100	00	00	01
Archiviste d'Etat	B	03	50	03	50	06
Assistant des Affaires Economiques	B	04	80	01	20	05
Assistant en Science et Technique de l'Information et de la Communication	B	01	100	00	00	01
Agent Police	C	02	100	00	00	02

Attaché d'Administration Universitaire et Scolaire	B	02	100	00	00	02
Bibliothécaire	B	01	100	00	00	01
Chauffeur	E	29	100	00	00	29
Comptable	B	03	42,85	04	57,15	07
Conseiller d'Orientation Scolaire Professionnelle	A	01	100	00	00	01
Conseiller en Science et Technique de l'Information et de la Communication	A	11	84,61	02	15,39	13
Conseiller technique Presse et communication	A	01	100	00	00	01
Conseiller de Presse et Technique de l'Information	A	01	100	00	00	01
Conservateur des Bibliothécaire	B	01	100	00	00	01
Historienne	A	00	00	01	100	01
Conseiller des Affaires Economique	A	02	66,66	01	33,34	03
Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire	A	03	75	01	25	04
Conseiller d'Intendance Scolaire et Universitaire	A	02	66,66	01	33,34	03
Conseiller Pédagogique	P	01	100	00	00	01
Conseiller Pédagogique de l'Enseignement secondaire Général et Technique	A	01	100	00	00	01
Conseiller Pédagogique Itinérant	A	01	100	00	00	01
Conseiller d'Education Permanente	A	02	100	00	00	02
Documentaliste	B	00	00	01	100	01
Economiste Planificateur	A	01	100	00	00	01

Gardien	E	12	100	00	00	12
Enseignant	P	01	100	00	00	01
Enseignant Chercheur	P	03	100	00	00	03
Instituteur Certifié	B	25	78,12	07	21,88	32
Instituteur Principal	A	01	100	00	00	01
Juriste	A	06	85,72	01	14,28	07
Professeur Certifié	A	19	90,47	02	09,53	21
Professeur Certifié des Lycées et Collèges	A	00	00	01	100	1
Professeur des Lycées et Collèges	A	03	100	00	00	3
Adjoint de Secrétariat	C	02	33,34	04	66,66	06
Secrétaire CAP	C	01	33,34	02	66,66	03
Secrétaire Dactylo	D	00	00	03	100	03
Secrétaire de Direction DUT/BTS	B	00	00	02	100	02
TOTAL 2		187	73,62	67	26,38	254
TOTAL1+ TOTAL2						828

Source : Direction des ressources humaines MCAT, Septembre 2017

Annexe 15, Tableau N°16: Nombre de formations réalisées et sources de financement

Source de financement	Culture (Nombre)	Tourisme (Nombre)
Etat	13	21
Privé	30	16
PTF	35	10
Collectivité territoriale	4	1
Fonds propre/autofinancement	47	42
Autres (Association,...)	4	10
Total	133	100

Source : MCAT (Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles), **Enquêtes**, 2016

Annexe 16, Tableau n°17 : Evolution annuelle du budget du MCAT de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA)

Années	2007			2008			2009			2010			2011			2012			2013			2014			2015			2016		
	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx	Dot	Ex	Tx
Dotation du MCAT	3,8	3,0	78%	7,5	6,6	88%	8,0	7,9	99%	7,6	7,4	97%	3,9	3,9	99%	4,5	3,9	87%	4,0	3,9	97%	5,5	4,9	89%	7,1	5,4	76%	5,4	5,2	97%
Budget national	1033			1009			1220			1197			1259			1682			1904			1856			1796			1921		
Part budgétaire du MCAT sur le budget national (%)	0,4%			0,7%			0,7%			0,6%			0,3%			0,3%			0,2%			0,3%			0,4%			0,3%		

Source : MCAT (Direction de l'Administration et des Finances), 2017

Annexe 17, Tableau n°18 : Corrélation entre les ODD et les axes de la SNCT

Objectifs ODD	Cibles ODD	Effets SNCT
Axe 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles dans les domaines de la culture et du tourisme		
ODD 1 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »	<p>Cible 1.5.a : « Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes »</p> <p>Cible 1.5.b : « mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'actions viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans les mesures d'élimination de la pauvreté »</p>	<p>Effet attendu 1.7 : La planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes sont améliorés</p> <p>Effet Attendu (EA) 1. 10 : La coopération culturelle et touristique est dynamisée</p> <p>Effet attendu 1.3 : Le processus de déconcentration et de décentralisation est renforcé</p>
ODD 5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »	Cible 5.5 : « Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique et y accèdent sur pied d'égalité»	Effet attendu 1.12 : La représentativité des femmes dans les domaines de la culture et du tourisme est améliorée
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Cible 9.1 : « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable »	Effet Attendu (EA) 1.2 : Le programme de construction des infrastructures culturelles et touristiques est mis en œuvre ;
ODD 17 : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser »	Cible 17.9 : « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire »	<p>Effet Attendu (EA) 1. 9: La formation et développement de la recherche en matière de culture et de tourisme sont renforcés</p> <p>Effet attendu 1.10 : La coopération culturelle et touristique est dynamisée</p>
AXE 2 : « Promotion de la diversité culturelle, de la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement économique des populations »		

<p>ODD 4 : « garantir une éducation de qualité inclusive et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous »</p>	<p>Cible 4.7 : « Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable »</p>	<p>Effet attendu 2.1 : Les biens, éléments, et expressions culturelles sont davantage protégés et promus</p> <p>Effet Attendu (EA) 1. 9: La formation et développement de la recherche en matière de culture et de tourisme sont renforcés</p>
<p>ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous »</p>	<p>Cible 8.3 : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers »</p>	<p>Effet attendu 2.5 : L'entrepreneuriat et les industries culturelles et créatives sont développés</p>
<p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<p>Cible 9.2 : « Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés »</p> <p>Cible 9.3 : « Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés »</p>	<p>Effet attendu 2.5 : L'entrepreneuriat et les industries culturelles et créatives sont développés</p>
<p>ODD 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »</p>	<p>Cible 11.4 : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial »</p>	<p>Effet attendu 2.1 : Les biens, éléments, et expressions culturelles sont davantage protégés et promus</p>
<p>ODD 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en</p>	<p>Cible 16.4 : « : réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. »</p>	<p>Effet attendu 2.1 : Les biens, éléments, et expressions culturelles sont davantage protégés et promus</p>

<p>place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous».</p>		
<p>AXE 3 : Amélioration de l'attractivité touristique en vue d'accroître la fréquentation de la destination, les retombées économiques et de contribuer au bien-être des populations</p>		
<p>ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous »</p>	<p>Cible 8.3 : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers »</p> <p>Cible 8.9 : « Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux »</p>	<p>Effet Attendu (EA) 3.1 : L'offre touristique est protégée et valorisée ;</p> <p>Effet Attendu (EA) 3.2 : Des formes de tourisme durable sont promues ;</p> <p>Effet Attendu (EA) 3.3 : La pratique du tourisme interne est développée ;</p> <p>Effet Attendu (EA) 3.4 : L'entrepreneuriat et l'industrie touristique sont promus ;</p>
<p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<p>Cible 9.2 : « Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés »</p> <p>Cible 9.3 : « Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés »</p>	<p>Effet Attendu (EA) 3.4 : L'entrepreneuriat et l'industrie touristique sont promus ;</p> <p>Effet Attendu (EA) 3.2 : Des formes de tourisme durable sont promues ;</p> <p>Effet Attendu (EA) 3.6 : La destination Burkina Faso est promue à l'extérieur</p>
<p>ODD 12 : « Établir des modes de consommation et de production durables »</p>	<p>Cible 12.b : « Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux »</p>	<p>Effet Attendu (EA) 3.1 : L'offre touristique est protégée et valorisée</p> <p>Effet Attendu (EA) 3.2 : Des formes de tourisme durable sont promues</p> <p>Effet Attendu (EA) 3.5 : La qualité des prestations touristiques est améliorée ;</p>